



NATIONS UNIES
TCHAD



2024 - 2026

Plan-Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du Tchad (UNSDCF 2024 - 2026)

**Plan-Cadre de coopération
des Nations Unies pour le
développement durable du
Tchad (UNSDCF 2024 – 2026)**



Table des matières

<u>Sigles & Acronymes</u>	5
<u>Page des signatures</u>	7
<u>Résumé exécutif</u>	8
Chapitre I : Contexte national et progrès accomplis par le pays vers la réalisation de l'Agenda 2030	12
I.1 - Contexte national	13
I.2 - Vision nationale de développement	16
I.3 - Progrès accomplis vers la réalisation des ODD	18
I.4 - Lacunes, atouts et opportunités pour la réalisation des ODD	22
Chapitre II : Appui du Système des Nations Unies à la réalisation de l'Agenda 2030	
II.1 - Vision 2030 de l'équipe pays des Nations Unies	24
II.2 - Priorités stratégiques des Nations Unies	25
II.3 - Théorie du changement global de l'UNSDCF 2024 - 2026	26
II.4 - Résultats escomptés de l'UNSDCF 2024 - 2026	27
II.5 - Résultats du UNSDCF 2024 - 2026 et partenariats	28
<u>II.5.1 - Résultat 1</u>	29
II.5.1.1 - Théorie du changement	
II.5.1.2 - Produits et stratégies d'intervention	
II.5.1.3 - Partenariats	
<u>II.5.2 - Résultat 2</u>	32
II.5.2.1 - Théorie du changement	
II.5.2.2 - Produits et stratégies d'intervention	
II.5.2.3 - Partenariats	
<u>II.5.3 - Résultat 3</u>	33
II.5.3.1 - Théorie du changement	
II.5.3.2 - Produits et stratégie d'intervention	
II.5.3.3 - Partenariats	
<u>II.5.4 - Résultat 4</u>	36
II.5.4.1 - Théorie du changement	
II.5.4.2 - Produits et stratégie d'intervention	
II.5.4.3 - Partenariats	
II.6 - Synergies entre les résultats du cadre de coopération 2024 - 2026	38
II.7- Durabilité	
II.8 - Avantages comparatifs et configuration du système des Nations Unies	
<u>Chapitre III : Plan de mise en œuvre du cadre de coopération</u>	41
III.1 - Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques	43
III.2 - Plans de travail conjoints	45
III.3 - Gouvernance de la mise en œuvre du Cadre Coopération 2024-2026	46
<u>Chapitre IV : Plan de suivi et évaluation</u>	47
IV.1 - Suivi	49
IV.2. Risques et opportunités	50
IV.3 - Evaluation	51
IV.4. Calendrier d'examen du cadre de coopération	52
IV.5 - Renforcement des capacités nationales en production des données statistiques	
IV.6 Les Ressources financières	53
<u>Annexe 1 : Matrice des résultats de l'UNSCDF 2024 - 2026</u>	55
<u>ANNEXE 2 : Tableau des Ressources du Cadre de Coopération</u>	65
<u>Annexe 3 : Clauses juridiques</u>	69
<u>Annexe 4: UN COUNTRY TEAM CONFIGURATION JOINT PAPER</u>	71

Sigles & Acronymes

CCA	<i>Analyse Commune de Pays</i>
CDN	<i>Contribution Déterminée au niveau National</i>
CNCP	<i>Cadre national de concertation politique</i>
DNIS	<i>Dialogue national inclusif souverain</i>
MAPS	<i>Mainstreaming-Acceleration-Policy support</i>
ODD	<i>Objectifs de Développement Durable</i>
OMS	<i>Organisation Mondiale de la Santé</i>
OSC	<i>Organisations de la Société Civile</i>
PDI	<i>Personnes Déplacées Internes</i>
PIB	<i>Produit Intérieur Brut</i>
PMT	<i>Programme Management Team</i>
PND	<i>Plan National de Développement</i>
PTF	<i>Partenaires Techniques et Financiers</i>
SIDA	<i>Syndrome d'Immuno Déficience Acquise</i>
UNDAF	<i>United Nations Development Assistance Framework</i>
UNEG	<i>Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation</i>
UNICEF	<i>Fond des Nations Unies pour l'Enfance</i>
VIH	<i>Virus l'Immunodéficiência Humaine</i>
ZLECAF	<i>Zone de Libre-Échange Continentale Africaine</i>

Déclaration commune

Conjointement, le Gouvernement de la République du Tchad et le Système des Nations Unies renouvellent leur engagement pour « **Le Tchad, une nation apaisée, unifiée dans la diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable pour le bien-être de tous** », à l'horizon 2030. La réalisation de cet engagement commun se matérialise dans l'élaboration d'un document de planification stratégique conjoint qui est le Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF). Ce cadre de coopération qui sera mis en œuvre de 2024 à 2026, regroupe l'ensemble des interventions des agences et programmes du Système des Nations Unies en appui à la réalisation des priorités nationales déclinées dans le Plan National de Développement (PND 2024 - 2028) ainsi que les actions contribuant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Pour l'atteinte des résultats attendus de ce Cadre de Coopération, les contributions du secteur privé, de la société civile, des médias, des instituts universitaires et de recherche, des syndicats, des autorités locales et nationales, des leaders religieux et traditionnels ainsi que des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux sont indispensables.

En signant ci-après, les parties prenantes s'engagent à mettre en œuvre ce cadre de coopération pour l'atteinte des résultats escomptés au bénéfice des populations du Tchad.

Moussa Batraki

**Ministre de la prospective
économique et des partenariats
internationaux**

République du Tchad

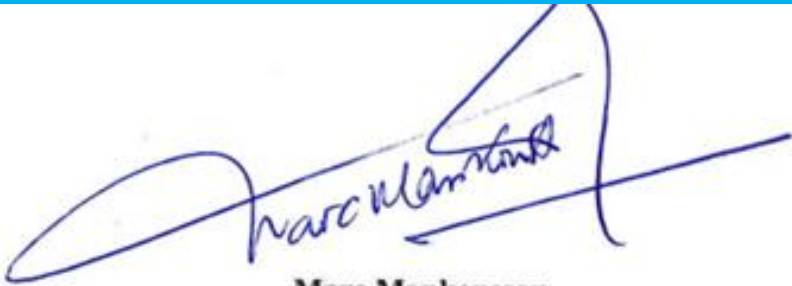


Violette Kakyomya

**Coordonnatrice résidente du
système des Nations Unies au
Tchad**



Page des signatures



Marc Mankoussou
Représentant a.i de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)



Félix Ahouansou
Représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Chef de Bureau (HCDH)



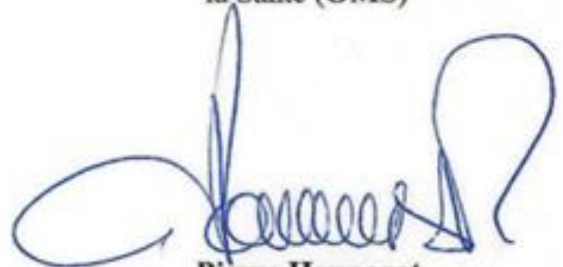
Pascal Reyntjens
Chef de mission de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)



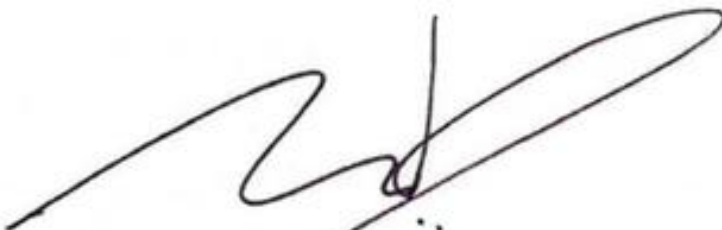
Dr. Yam Abdoulaye
Représentant ai de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)



Dr. Ouattara Yafflo
Directeur Pays du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)



Pierre Honorat
Représentant et Directeur Pays du Programme alimentaire mondial (PAM)



Kamil Kamaluddeen
Représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)



Paul Coustere
Directeur régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Page des signatures



Yewande Osarhieme Odia

Représentante du Fonds des Nations Unies
pour la population (UNFPA)



Laura Lo Castro

Représentante du Haut-Commissariat des
Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)



Jacques Boyer

Représentant du Fonds des Nations Unies pour
l'enfance (UNICEF)



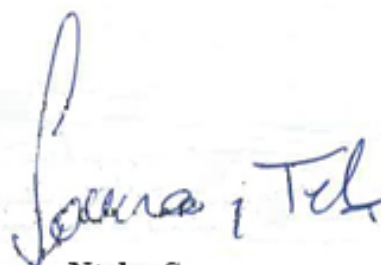
Maxime Houinato

Directeur Régional a.i d'ONU Femmes pour
l'Afrique de l'Ouest (ONU Femmes)



Amado Philip de Andrés (PhD)

Représentant Régional du Bureau de
l'Organisation des Nations Unies contre la
drogue et le crime pour l'Afrique de l'Ouest et
du Centre (ONUDC)



Nteba Soumano

Directrice du Bureau de pays de l'OIT pour la
République Démocratique du Congo, l'Angola,
la République Centrafricaine, le Congo, le
Gabon et le Tchad



Rose Mwebaza

Directrice et Représentante Régionale Afrique
du Programme des Nations Unies pour
l'Environnement (PNUE)

Résumé exécutif

Le Tchad vient d'élaborer le Plan National de Développement (PND 2024 - 2028), qui succède au PND 2017 - 2021, pour poursuivre l'opérationnalisation de la vision 2030 du Tchad intitulée « Le Tchad que nous voulons » et énoncée comme suit « Le Tchad, une nation apaisée, unifiée dans la diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable pour le bien-être de tous ». Cette vision est en adéquation avec les cinq piliers de l'agenda 2030 et spécialement les piliers Paix, Peuple, Prospérité, Planète et Partenariats. Elle s'inscrit également dans la perspective de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine dont les objectifs et les aspirations prônent la paix, la sécurité et la stabilité, la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits humains, la justice et l'Etat de droit, la renaissance culturelle de l'Afrique, la croissance inclusive et le développement durable, le renforcement de la résilience des populations et des territoires face au changement climatique et aux catastrophes naturelles.

Le Gouvernement et le système des Nations Unies ont élaboré un Cadre de Coopération pour le développement durable (UNSDCF 2024 - 2026) pour la mise en œuvre du (PND 2024-2028). La formulation de ce Cadre de Coopération s'est basée sur une approche participative et inclusive. En effet, le Système des Nations Unies a organisé plusieurs consultations avec les partenaires nationaux, les ministères, les institutions publiques, les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Un atelier de validation des choix stratégiques de l'UNSCDF s'est tenu en mars 2023 sous le leadership du ministère de la Perspective Economique et des Partenariats Internationaux.

L'UNSDCF 2024 - 2026 s'appuie sur la Vision 2030 des Nations Unies qui s'énonce comme suit : « Un Tchad qui garantit à tous l'accès à des emplois décents, à des services sociaux de base de qualité, et où les femmes, les jeunes, les adolescent(e)s, les enfants y compris les personnes déplacées, les réfugiés, les migrants, les personnes handicapées ainsi que les nomades, jouissent de tous leurs droits ». Cette vision exprime l'ambition du Système des Nations Unies de soutenir la concrétisation de la Vision 2030 « Le Tchad que nous voulons ».

Elle se concentre sur le respect, la protection et la réalisation des droits humains et, particulièrement, sur les droits politiques, économiques et sociaux, en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes vulnérables qui doivent être au cœur des politiques publiques visant le développement du capital humain et la capture du dividende démographique. L'objectif est d'être en adéquation avec les engagements du Secrétaire général des Nations Unies pour accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD et la vision de Notre Programme Commun, notamment « Ne laisser personne de côté », « Protéger la planète », « Se conformer au droit international et assurer la justice », « Placer les femmes et les filles au centre », « Construire la confiance », « Écouter et travailler avec les jeunes ».

Dans le cadre de l'Agenda 2030 et en alignement avec la Vision 2030 « Le Tchad que nous voulons », le Système des Nations Unies appuiera la mise en œuvre du PND 2024 - 2028 à travers les quatre axes stratégiques suivants :

- (i) Services sociaux de base de qualité ;
- (ii) Systèmes alimentaires ;
- (iii) Gouvernance, paix et sécurité ;
- (iv) Croissance économique inclusive.

Ces quatre axes sont alignés sur les priorités du Gouvernement du Tchad. Sur la base de la théorie du changement global de l'UNSDCF 2024 - 2026, ces quatre axes se traduisent en résultats stratégiques ci-après :

☐ Résultat 1 : *D'ici à fin 2026, les populations, particulièrement les femmes, les jeunes, les adolescent(e)s, les enfants et les plus vulnérables ont un accès équitable et utilisent les services sociaux de base de qualité et inclusifs dans les provinces ciblées.*

☐ Résultat 2 : *D'ici à fin 2026, les acteurs étatiques et non étatiques, et particulièrement les groupes ciblés, développent des systèmes alimentaires résilients et durables leur permettant d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leur cadre de vie.*

☐ Résultat 3 : *D'ici à fin 2026, les populations, en particulier les groupes les plus vulnérables, jouissent pleinement de l'Etat de droit, de la cohésion sociale et de la paix.*

☐ Résultat 4 : *D'ici à fin 2026, les acteurs étatiques et le secteur privé améliorent l'efficacité des politiques et les stratégies pour une croissance soutenue, inclusive, diversifiée et créatrice d'emplois et d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes.*

La contribution à la réalisation de ces résultats se fera à travers treize (13) produits qui se rapportent aux domaines ayant un fort potentiel pour accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD. Il s'agit des thématiques ci-après : *L'énergie ; L'emploi et la protection sociale ; Les finances ; Les systèmes alimentaires ; L'éducation ; La transformation numérique ; Le changement climatique et l'environnement.* Les produits et les stratégies identifiés conjointement prennent aussi en compte les thématiques transversales : *l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes, la jeunesse, les droits humains, la résilience et la*

redevabilité.

Le Système des Nations Unies dispose des avantages comparatifs ci-après pour soutenir la mise en œuvre du PND 2024 - 2028 : (i) *Une expérience dans l'appui conseil et technique, le renforcement des capacités, le transfert et le partage des connaissances pour le développement des politiques, des stratégies nationales et sectorielles ;* (ii) *Une forte capacité de mobilisation des ressources financières, humaines et de l'expertise du SNU qui lui permet globalement de répondre aux urgences humanitaires ainsi qu'aux priorités de développement;* (iii) *Une expertise et une capacité de plaider pour le respect des droits humains et l'adoption des politiques et des lois assurant la protection effective de toutes les composantes de la population ;* (iv) *La neutralité et l'impartialité des Nations Unies qui sont des atouts pour ses interventions dans des conditions et lieux difficiles ;* (v) *La capacité de mobilisation de la diaspora pour intervenir dans le développement du pays ;* (vi) *L'existence des normes internationales qui assurent la cohésion de l'action ;* (vii) *La capacité à intervenir dans les contextes de fragilité;* (viii) *La contribution à la consolidation de la paix de façon intersectorielle en adressant les causes sous-jacentes des conflits et violences.*

S'agissant de la mise en œuvre de l'UNSDCF 2024 - 2026, elle sera essentiellement basée sur les plans de travail et programmes conjoints, ainsi que les programmes spécifiques des agences. Elle privilégiera davantage les principales approches suivantes : (i) *L'approche basée sur le genre et les droits humains ;* (ii) *La programmation axée sur les résultats ;* (iii) *Le renforcement des capacités ;* (iv) *Le Nexus Humanitaire - Développement -Paix ;* (v) *L'appui aux politiques publiques en se plaçant dans l'approche MAPS (Mainstreaming-Acceleration-Policy Support) ;* (vi) *La promotion des innovations ;* (vii) *La concentration des interventions sur les personnes vulnérables ;* (viii) *Ne pas nuire.*

¹ Selon le rapport d'évaluation final, il y a eu deux milliard cinq cent soixante millions USD de fonds dépensés pour les activités de développement et humanitaires pour la période 2017-2022

Le Système des Nations Unies va intervenir dans les vingt-trois provinces que compte le pays selon les priorités définies par l'Etat. En ce qui concerne la gouvernance de l'UNSDCF 2024 - 2026, elle sera guidée par les principes de programmation des Nations Unies. Au niveau stratégique, elle sera assurée par le comité national conjoint de pilotage et l'Equipe de Pays des Nations Unies. Au niveau opérationnel, elle sera soutenue par l'équipe de Gestion des programmes (PMT), l'Equipe des Opérations (OMT), le Groupe de Communication (UNCG), les Groupes de Résultats, le Groupe Suivi-Evaluation (GSE) et les Groupes Thématiques. Pour maximiser la mise en œuvre de l'UNSDCF 2024 - 2026, l'Equipe de pays des Nations Unies renforcera les partenariats établis notamment des partenariats Gouvernement, secteur privé, sociétés civiles, organisations des jeunes, des femmes, en se basant sur les leçons apprises de l'évaluation finale de l'UNDAF 2017 - 2023. Ces partenariats permettront d'élargir les champs d'action du système des Nations Unies à la réalisation des ODD et de prendre en compte l'ensemble de sensibilités dans la mise en œuvre de ce cadre de coopération.

Le suivi et l'évaluation de l'UNSDCF 2024 - 2026 seront basés sur un plan assorti d'un budget et d'un calendrier. Ce plan sera mis en œuvre sous la supervision de l'équipe de gestion des programmes. En plus des

revues annuelles conjointes (Gouvernement-Nations Unies), il est prévu des missions conjointes de terrain et l'évaluation finale indépendante.

L'UNSDCF 2024 - 2026 sera financé par les contributions du Gouvernement, des agences des Nations Unies et les financements qui seront mobilisés auprès des Partenaires Techniques et Financiers et le secteur privé. La stratégie de mobilisation des ressources élaborée au cours du cycle précédent sera actualisée en tenant compte de l'évolution du contexte national et international du financement du développement et des leçons apprises de l'évaluation finale de l'UNDAF 2017 - 2023. Elle s'inscrit dans le cadre national intégré de financement des ODD.

La communication sur l'UNSDCF 2024 - 2026 sera renforcée en se basant sur la stratégie de communication existante afin de promouvoir la visibilité des interventions faites dans le cadre de la réalisation des ODD. Le Système des Nations Unies renforcera son dispositif actuel de gestion des connaissances pour capitaliser et valoriser les connaissances, les leçons apprises, les bonnes pratiques qui seront produites à travers la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'UNSDCF 2024 - 2026.

Gouvernement, secteur privé, sociétés civiles, organisations des jeunes, des femmes, etc.



En plus des revues annuelles conjointes (Gouvernement-Nations Unies), il est prévu des missions conjointes de terrain et l'évaluation finale indépendante.

L'UNSDCF 2024 - 2026 sera financé par les contributions du Gouvernement, des agences des Nations Unies et les financements qui seront mobilisés auprès des Partenaires Techniques et Financiers et le secteur privé. La stratégie de mobilisation des ressources élaborée au cours du cycle précédent sera actualisée en tenant compte de l'évolution du contexte national et international du financement du développement et des leçons apprises de l'évaluation finale de l'UNDAF 2017 - 2023.

Elle s'inscrit dans le cadre national intégré de financement des ODD.

La communication sur l'UNSDCF 2024 - 2026 sera renforcée en se basant sur la stratégie de communication existante afin de promouvoir la visibilité des interventions faites dans le cadre de la réalisation des ODD. Le Système des Nations Unies renforcera son dispositif actuel de gestion des connaissances pour capitaliser et valoriser les connaissances, les leçons apprises, les bonnes pratiques qui seront produites à travers la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'UNSDCF 2024 - 2026.

² *Gouvernement, secteur privé, sociétés civiles, organisations des jeunes, des femmes, etc.*

1 Chapitre

Contexte national et progrès accomplis par le pays vers la réalisation de l'Agenda 2030

Ce chapitre décrit l'évolution du contexte national en mettant en relief les défis, les enjeux et les opportunités qui ont influé sur le processus de développement et les dynamiques de paix et de sécurité dans le pays. Il met également en exergue les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD).

I.1 - Contexte national

Le Tchad, à l'instar des autres pays sahéliens connaît des variations climatiques extrêmes (chaleurs et inondations), avec des implications importantes pour le mode de vie et des mouvements des populations à l'intérieur du pays et vers les pays voisins. La population du Tchad est estimée en 2023 à 18 033 737 habitants, et atteindra en 2026 un total de 20 031 602 habitants. La population du Tchad est très jeune : les moins de 25 ans en 2023 représentent 68% de la population ; les 15 - 39 ans représentent 18,3%, tandis que les plus de 60 ans représentent 4,5%. Selon le milieu de résidence, 21,9% de la population vit en milieu urbain, et 78,1% en milieu rural. Les nomades représentent 3,4%.

Le Tchad, par sa position géographique, est donc un pays d'origine, de transit et de destination de migrants. Le Tchad est un pays en transition politique. A la suite du décès du Président Deby en avril 2021, le Tchad est entré dans une nouvelle phase de gouvernance marquée par une transition politique. Cette transition a connu une première phase de 18 mois, dirigée par le Conseil Militaire de Transition (CMT) ayant abouti à la signature de l'accord de paix de Doha le 8 août 2022 et l'organisation d'un Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) qui s'est terminé le 8 octobre 2022. Les résolutions du DNIS ont ouvert la seconde phase de transition pour une durée de 24 mois, avec la mise en place d'un Gouvernement d'union nationale, et l'organisation du retour à l'ordre constitutionnel.

Le Tchad est confronté à de nombreux défis en matière de paix et de sécurité. La situation sécuritaire continue d'être préoccupante autour du Lac Tchad où Boko Haram poursuit ses activités terroristes. Cette insécurité due à l'extrémisme violent

est exacerbée par les effets liés aux changements climatiques. Les déplacements récurrents de plusieurs groupes de population réduisent la capacité des communautés à faire face aux chocs saisonniers et les empêchent de développer des dynamiques de résilience face aux crises régulières qui affectent cette zone.

En 2015, le Tchad a élaboré son Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences pour la période 2015-2020. En 2016, le Plan de contingence multirisques et l'adoption de la politique nationale pour la lutte contre le Changement Climatique consécutivement à l'enclenchement de l'élaboration de la Politique nationale de l'Environnement (PNE 2020) a été réalisé. La même année, le Tchad a signé l'accord de Paris sur les changements climatiques adopté le 12 décembre 2015, qui a été ratifié le 12 janvier 2017. En 2022, le Tchad vient d'élaborer son Plan de Réponse aux inondations pour l'ensemble du territoire national.

Les récurrents conflits pourraient être accentués par les dynamiques ethniques transfrontalières particulièrement dans les provinces proches du Soudan. En effet, depuis l'éclatement du conflit armé au Soudan, près de 500 000 personnes ont traversées la frontière du Soudan vers le Tchad. Ces personnes s'ajoutent au plus de 400 000 réfugiés des précédentes crises. Pour répondre aux besoins de ces personnes, les agences du système des Nations Unies sous le leadership du gouvernement apportent une réponse multisectorielle et intégrée à travers le renforcement de la cohésion sociale et des moyens de subsistances pour les réfugiés, retournées et populations hôtes.

³ RGP 2009; ⁴ Selon le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies en date du 20 juin 2023, 715 399 Réfugiés et demandeurs d'asile dont 120 242 nouveaux réfugiés soudanais à l'Est ; 24 004 retournés tchadiens du Soudan ; 381 289 personnes déplacées internes dans la région du Lac ; 23 901 retournés tchadiens du côté Lac ; 77 650 retournés tchadiens de la Centrafrique.

La crise économique occasionnée par la chute du prix du baril de pétrole de 2014 à 2016 a mis en évidence la fragilité des économies d'Afrique centrale en général et celle du Tchad en particulier. Cette situation est aggravée par les effets de la pandémie de Covid-19 et le taux d'inflation en 2020. L'agriculture reste le principal secteur pourvoyeur d'emploi, mais le secteur agricole est perturbé par les effets du changement climatique, l'insécurité dans certaines provinces telles que le Lac où la présence de groupes armés affecte les activités rurales et provoque le déplacement des populations. La problématique de l'emploi et du sous-emploi des jeunes se pose avec acuité ; entre 70% et 80% des jeunes sont actuellement exclus de dispositifs de formation professionnelle liés à l'emploi.

La situation humanitaire du Tchad reste préoccupante. Environ 6,9 millions de personnes sont dans le besoin d'assistance et 4,4 millions de personnes sont ciblées pour la réponse humanitaire. La situation humanitaire est marquée par l'insécurité alimentaire et la malnutrition qui affectent 5,3 millions de personnes, provoquant déplacements forcés des populations et urgences sanitaires. Près de 1,9 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire sévère et nécessitent une aide alimentaire d'urgence, tandis que 3,6 millions de personnes nécessitent un appui urgent en moyens d'existence. Suite aux conflits armés et aux actions des groupes extrémistes violents, plus d'un million de personnes sont en déplacement et se retrouvent en situation de précarité extrême.

On observe des flux migratoires importants entre le Tchad et les pays voisins. Pendant que le Tchad accueille un nombre important des réfugiés et migrants, des Tchadiens quittent également leur pays pour se rendre dans des pays voisins comme la Libye, le Soudan, le Nigéria, et surtout le Cameroun en quête d'opportunités. Par ailleurs, la position géographique du Tchad au centre

de l'Afrique fait de lui un carrefour, un point d'origine, de transit et de destination de migrants en provenance de divers pays d'Afrique subsaharienne.

La géographie du Tchad rend le pays particulièrement vulnérable aux changements climatiques. Le changement climatique a affecté les régimes pluviométriques dans la région, augmenté la fréquence et l'ampleur des chocs, accéléré la dégradation de l'environnement et des sols, et entraîné une baisse de la productivité des terres. L'insécurité alimentaire et la malnutrition, les effets du changement climatique, les urgences sanitaires, les déplacements forcés des populations et les conflits intercommunautaires continuent de poser de graves problèmes humanitaires. Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique peine à se moderniser et reste largement tributaire des aléas climatiques. Le taux d'accès à l'électricité du Tchad est l'un des plus bas au monde ; il est de 6,4 % contre une moyenne de 48% en Afrique subsaharienne.

Le Tchad a fait des efforts louables en termes de ratifications d'instruments internationaux, de réformes institutionnelles et d'harmonisation des lois nationales aux normes internationales. Mais la mise en œuvre des engagements reste encore faible, notamment dans le domaine des droits économiques et sociaux de même que l'application de certaines lois protectrices des droits humains. Les Mutilations Génitales chez les Femmes (MGF) âgées de 15 à 49 ans sont fréquentes avec une moyenne de 34,1%. Environ 7% des filles âgées de 0 à 14 ans ont subi une forme quelconque de MGF. Selon MICS 2019, la prévalence du mariage d'enfants est parmi les plus élevées du monde (1 femme sur 4 est mariée avant 15 ans). Le taux d'alphabétisation des hommes âgés de 15 ans et plus est passé de 54 % à 57,6%, et celui des femmes de la même tranche d'âge de 22% à 28,1% (Annuaire statistique scolaire 2021-2022).

⁵77% en 2016 selon le BIT; ⁶Les réfugiés et les personnes déplacées internes sont principalement des femmes et des enfants. Dans les camps des réfugiés, les sites des personnes déplacées internes et les communautés d'accueil sont confrontés à des graves abus de droits envers les plus vulnérables, comme les femmes, victimes de violences sexuelles et sexistes, et les enfants, enrôlés dans les groupes armés.; ⁷Selon le plan de réponse humanitaire 2023; ⁸Cadre harmonisé de mars 2022, ⁹Banque Mondiale, Communiqué de presse n° 2022/053/AFW, 24 mars 2022, Disponible à l'adresse suivante : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2022/03/24/afw-tchad-accelere-son-acces-a-energie>

I.2 - Vision nationale de développement



La vision de développement à long terme du Tchad intitulée « *Vision 2030 : le Tchad que nous voulons* » a été adoptée en juillet 2017. Elle est ancrée dans l'histoire politique du pays, sa sociologie, son système économique et son environnement écologique. Cette vision s'inscrit également dans la perspective de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine dont les objectifs et les aspirations prônent : *la paix, la sécurité et la stabilité, la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit, la renaissance culturelle de l'Afrique, la croissance inclusive et le développement durable, le renforcement de la résilience des populations et des territoires au changement climatique et aux catastrophes naturelles.*

Pour assurer sa concrétisation progressive, la Vision 2030 du Tchad est déclinée en objectifs principaux et spécifiques qui constituent des jalons vers les réalisations. En effet, l'objectif principal est « *de faire du Tchad un pays émergent à l'horizon 2030* ».

A cette échéance, la concrétisation de cette vision sera perceptible à travers « *les transformations structurelles de l'économie tchadienne grâce à un taux de croissance économique soutenu, tiré par une économie compétitive, avec un niveau du PIB par tête conséquent, l'existence des structures sociales compatibles avec le développement du capital humain* ». De façon spécifique, la concrétisation de la Vision 2030 se traduira par « *la consolidation des bases de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit tout en renforçant la cohésion nationale et la création des conditions d'un*

développement durable ». Depuis 2017, la Vision 2030 du Tchad est opérationnalisée graduellement à travers la mise en œuvre de trois Plans nationaux de développement (PND). Le PND 2017 - 2021 a été la première phase de ce processus d'opérationnalisation qui va être consolidé et accéléré par le plan 2024 - 2028. La Vision 2030 a circonscrit les priorités et les quatre axes stratégiques autour desquels sont structurés les PND. Il s'agit de : (i) *L'axe 1 « Renforcement de l'unité nationale »* (ii) *L'Axe 2 « Renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit »* (iii) *L'Axe 3 « Transformation structurelle de l'économie par la diversification économique »* ; (iv) *L'Axe 4 « Amélioration des conditions de vie de la population et réduction des inégalités sociales »*.

En définitive, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide et aux directives de la réforme des Nations Unies, la Vision 2030 du Tchad et le PND, principal instrument de mise en œuvre, sont les références auxquelles doivent s'aligner les appuis multiformes des Partenaires techniques et financiers (PTF), et particulièrement l'appui conjoint du Système des Nations Unies. En effet, l'alignement figure parmi les principes fondamentaux de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide. Il stipule que « *Les pays donateurs s'alignent sur ces objectifs et s'appuient sur les systèmes locaux* ». Les directives relatives au Plan-Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable exigent également l'alignement stratégique de l'appui des Nations Unies à la réalisation de la vision et des priorités nationales de développement du pays gage de l'atteinte des ODD.

1.3 – Progrès accomplis vers la réalisation des ODD



Le Tchad est classé comme l'un des pays les moins avancés (PMA) du monde. Il occupe régulièrement les dernières places du classement de l'Indice de Développement Humain des Nations Unies. Les rapports de suivi des ODD montrent que les progrès vers l'atteinte des cibles restent globalement faibles, malgré la stratégie d'accélérateur développée en 2018 par le Gouvernement selon l'outil d'évaluation intégrée rapide (RIA). Ainsi, les principales stratégies d'accélération de la réalisation des ODD choisies par le Gouvernement sont :

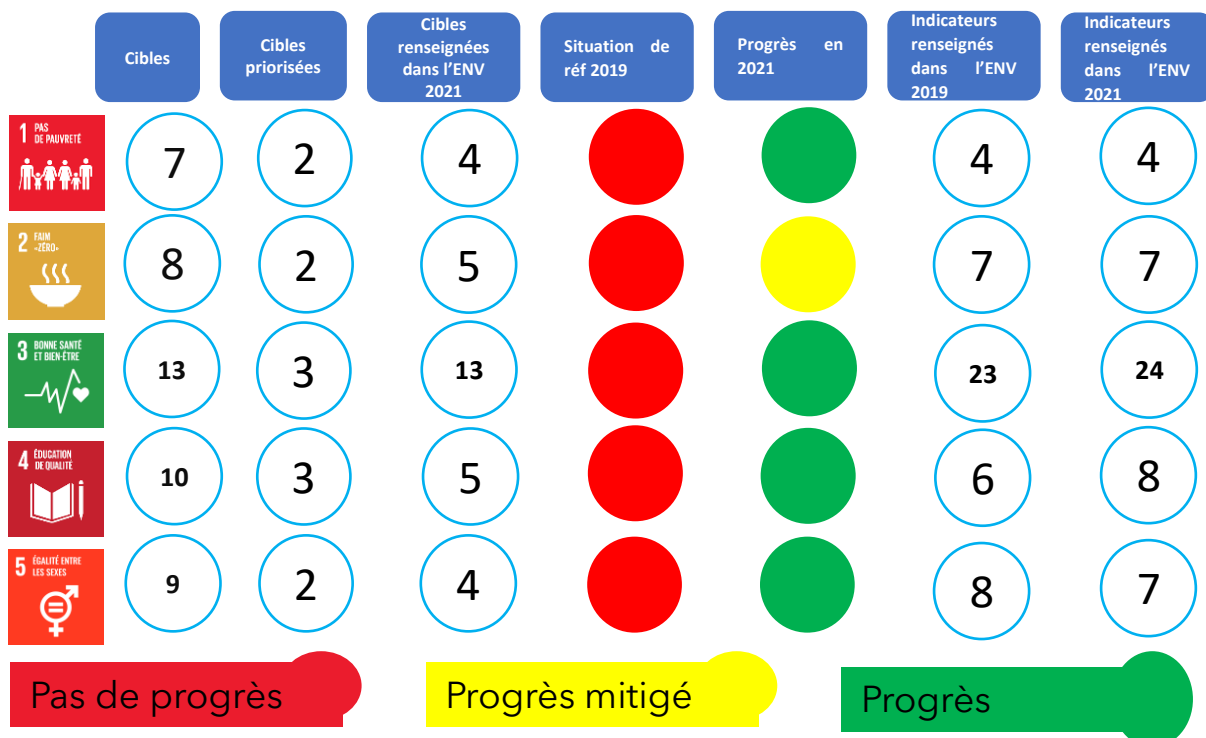
- ☐ Assurer une bonne gestion des ressources naturelles ; et mettre en œuvre une stratégie de diversification et d'industrialisation de l'économie ;
- ☐ Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale genre ;

- ☐ Renforcer la contribution au PIB des sous-secteurs miniers, touristique et artisanal ;
- ☐ Renforcer les infrastructures de transport et assurer la sécurité routière ;
- ☐ Assurer l'accès aux services de santé de qualité pour les populations et plus particulièrement les femmes, les adolescents et les enfants ;
- ☐ Assurer aux enfants et aux jeunes d'âge scolaire des écoles offrant des enseignements de qualité répondant aux normes ;
- ☐ Développer les filières porteuses dans les sous-secteurs agro-sylvo-pastoraux dans les pôles de croissance ;
- ☐ Renforcer le respect des droits humains ;
- ☐ Renforcer le contrôle, la transparence, la crédibilité et la régulation des institutions de la République.

Sur la base de l'Examen National Volontaire de 2021, les différents dans les cinq piliers des objectifs de développement durable ci-dessous ont été observés.

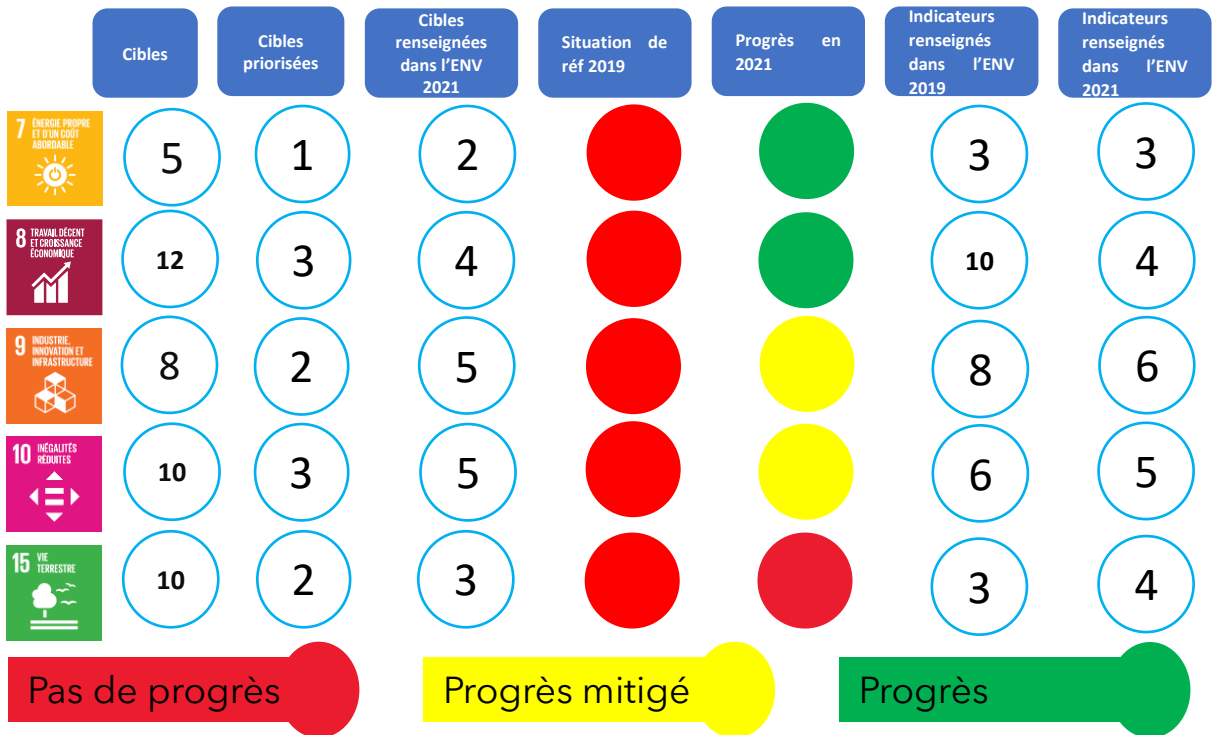
Niveau de réalisation du pilier 1 : sur les Personnes

On observe des progrès enregistrés en 2021 par rapport à la situation de 2019. L'incidence de la pauvreté a baissé avec des fortes disparités provinciales.

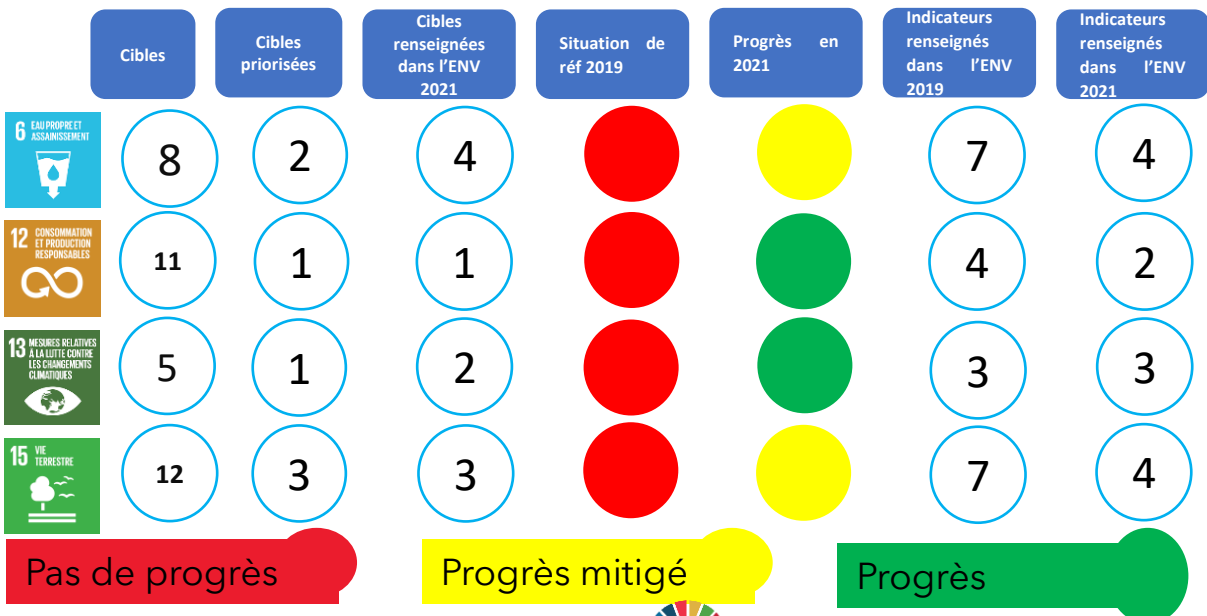


Niveau de réalisation du pilier 2 : sur la Prospérité

On observe des progrès mitigés dus à des problèmes structurels, notamment les chocs pétroliers, les crises humanitaires, sanitaires et sécuritaire qui ont eu un impact indéniable sur les performances économiques. Le PND 2024-2028 offrent l'opportunité d'adresser les problèmes structurels. Pour l'ODD 11 qui n'a pas connu de progrès, cela est dû à la croissance démographique rapide et l'exode rural constituent une pression sur les villes et se manifestent à travers une carence en logement et de l'insalubrité. Cela créé une pression pour les villes qui se solde par une croissance urbaine et favorisant ainsi la création des bidons villes



Niveau de réalisation du pilier 3 : sur la Planète. On observe une amélioration sensible de l'accès à l'eau potable, cependant les efforts doivent être fait dans le domaine de l'assainissement. Des progrès notables ont été surtout observés au niveau du cadre légal et des politiques publiques.




Niveau de réalisation du pilier 4 : sur la Paix

Dans le domaine de la paix les progrès ont été mitigés sur le cadre légal et des politiques publiques. Il y a nécessité de produire davantage de statistiques pour le suivi de la mise en œuvre de l'ODD16. Toutefois, en 2022 des progrès significatifs ont été observé par la signature de l'accord de paix de Doha, l'organisation du Dialogue National Inclusif et Souverain, la mise en place des organes de la transition dont le Conseil National de Transition, le Gouvernement d'Union Nationale, et autres mécanismes subsidiaires. Ces différents processus ont permis de convenir sur un calendrier électoral qui comprend la tenue


d'un référendum et l'organisation des élections générales.

La non-réalisation des cibles 16. 2 et 16.b est dû entre autres au non-respect des Lois de la République au détriment des règlements communautaires des homicides et d'autres formes de morts violentes ; le manque de redevabilité des institutions à tous les niveaux ; et manque de désarmement des civils. Par manque des données disponibles, les progrès des cibles 16.10 et 16.a ne pourraient être appréciés.

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Cibles priorisées	Cibles renseignées dans l'ENV 2021	Situation de réf 2019	Progrès en 2021	Indicateurs renseignés dans l'ENV 2021
					
Cible 16.1	1	1			1
Cible 16.2	1	1			1
Cible 16.3	1	1			1
Cible 16.4	1	1			1
Cible 16.5	1	1			1
Cible 16.6	1	1			1
Cible 16.7	1	1			1
Cible 16.8	1	1			1
Cible 16.9	1	0			1
Cible 16.10	1	0			0
Cible 16.a	1	0			0
Cible 16.b	1	1			1

Niveau de réalisation du pilier 5 : sur le Partenariat

Au cours de la période 2019-2021, le Tchad a mobilisé d'importantes ressources externes pour financer son développement économique et mener des actions contribuant à l'atteinte des ODD. Durant la période considérée, les ressources extérieures mobilisées sont passées de 202,0 milliards de FCFA à 280,0 milliards de FCFA, soit une variation de 38,6 points de pourcentage.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	Cibles priorisées	Cibles renseignées dans l'ENV 2021	Situation de réf 2019	Progrès en 2021	Indicateurs renseignés dans l'ENV 2021
					
Cible 17.1	1	1			2
Cible 17.3	1	1			1
Cible 17.4	1	1			1
Cible 17.6	1	1			1
Cible 17.9	1	1			1

En somme, l'évaluation de la mise en œuvre des ODD révèle que malgré tous les défis auxquels le Tchad a dû faire face, il a progressé dans la mise en œuvre de sept (7) ODD notamment : ODD 1, ODD 3, ODD 4, ODD6 ; ODD 13, ODD 16 et ODD 17. En revanche, le niveau atteint dans la mise en œuvre de neuf (9) ODD (ODD 2, ODD 5, ODD 7, ODD 8, ODD 9, ODD 10, ODD 11, ODD12, ODD 15) n'est pas satisfaisant.

I.4 – Lacunes, atouts et opportunités pour la réalisation des ODD

Sur la base des rapports nationaux volontaires de 2019 et 2021 et ceux des suivis annuels des ODD, le Tchad a enregistré des progrès notables vers l'atteinte des cibles des ODD prioritaires. Mais le Gouvernement et ses partenaires au développement doivent encore consentir beaucoup d'efforts pour surmonter quelques lacunes et difficultés qui pourraient compromettre leur atteinte d'ici à 2030. Les principales lacunes et difficultés ci-après constituent des obstacles à la réalisation des ODD :

- Une faible intégration de l'agenda 2030 dans les politiques et stratégies de développement ;
- La faiblesse des financements alloués aux investissements visant la réalisation des ODD ;
- L'instabilité politique et institutionnelle récurrente ;
- La volatilité et la précarité de la situation sécuritaire ;
- Les effets néfastes du changement climatique, des catastrophes naturelles et des différents chocs et crises ;
- La production irrégulière et faible des données statistiques de qualité ;
- La persistance et l'aggravation des violations des droits humains ;
- L'évaluation non systématique des politiques publiques, des programmes et des projets ;
- La faible sensibilisation et communication sur le processus des ODD ;
- La faible mobilisation de ressources pour le suivi et la mise en œuvre des ODD.

Pour accélérer les progrès vers l'atteinte des cibles des ODD proposés, on peut noter :

- L'exploitation des sources novatrices de mobilisation de ressources telles que les ressources des fonds spéciaux et des Fondations ;
- La Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) ;
- L'instrument de programmation budgétaire (CBMT-CDMT) ;
- Le Plan Directeur de l'Industrialisation et de Diversification de l'Economie (PDIDE) ;
- L'élargissement de l'assiette fiscale ;
- Le renforcement de la contribution de la diaspora au financement de l'économie tchadienne
- Le renforcement de la prise en compte de l'agenda 2030 dans le PND.

Les opportunités ci-après pourraient contribuer à la réalisation des ODD :

- Le maintien de la stabilité socio-politique et l'opérationnalisation du budget-programme ;
- La mise en place de la Commission nationale de gestion des investissements publics ;
- L'appui à la mise en place de la plateforme de la société civile pour la réalisation des ODD ;
- L'appui à la mise en place des réseaux locaux du Global Compact pour les entreprises ;
- Le renforcement du système national de planification et de statistique ;
- L'implication des collectivités autonomes, en accord avec tous les autres acteurs ;
- L'accompagnement des différents départements sectoriels dans leurs plans de développement.

2 Chapitre



Ce chapitre présente la vision stratégique 2030 des Nations Unies. Il décline la théorie de changement global qui va guider les interventions et circonscrit les priorités stratégiques sur lesquelles vont se focaliser les interventions des Nations Unies.

II.1- VISION 2030 de l'équipe pays des Nations Unies

La Vision 2030 de l'équipe pays des Nations Unies a été formulée en se basant sur une approche participative et inclusive. Le processus de formulation de cette vision a été alimenté par les conclusions, les recommandations et les leçons apprises de l'évaluation finale du cadre de coopération pour le développement durable 2017-2023, de l'analyse commune de pays et les analyses conduites par le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du PND 2024-2028. Cette vision est libellée comme suit : **« Les Nations Unies, ensemble pour un développement inclusif et durable du Tchad d'ici 2030 ».**

« Les Nations Unies, ensemble pour un développement inclusif et durable du Tchad d'ici 2030 ».

Cette vision exprime l'ambition de l'équipe pays des Nations Unies de soutenir la concrétisation de la « Vision 2030 : Le Tchad que nous voulons » en vue de la construction « d'Un Tchad qui garantit à tous, l'accès à des emplois décents, à des services sociaux de base de qualité, et où les femmes, les jeunes, les enfants y compris les personnes déplacées, les réfugiés, les migrants, les personnes handicapées ainsi que les nomades, jouissent de tous leurs droits ». La Vision 2030 de l'équipe des Nations Unies se concentre sur le respect, la réalisation et la protection des droits humains et cela inclut les droits économiques en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes vulnérables pour de « ne laisser personne de côté ». Elle accorde aussi une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux enfants qui doivent être au cœur des politiques publiques, visant le développement du capital humain et la capture du dividende démographique.

La Vision 2030 de l'équipe pays des Nations Unies est sous-tendue par les principes programmatiques des Nations Unies notamment « Ne laisser personne de côté » ; « Droits humains, égalité de genre et

autonomisation de la femme » ; « Résilience et durabilité » ; « Redevabilité ». Elle est en adéquation avec les engagements du Secrétaire général des Nations Unies pour accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD et la vision de Notre Programme Commun, notamment « Ne laisser personne de côté », « Protéger la planète », « Se conformer au droit international et assurer la justice », « Placer les femmes et les filles au centre », « Construire la confiance », « Écouter et travailler avec les jeunes ». La Vision 2030 de l'Equipe Pays des Nations Unies est un outil stratégique qui permet d'améliorer le pilotage stratégique et de renforcer la cohérence de la mise en œuvre des programmes de coopération des différentes agences en vue de maximiser leur impact sur la réalisation des priorités nationales et des ODD. Elle permet également d'inscrire l'appui conjoint des Nations Unies à long terme. Elle joue un rôle crucial pour le renforcement de la cohésion de l'équipe pays des Nations Unies et l'amélioration de la visibilité des résultats conjoints.

II.2- Priorités stratégiques des Nations Unies

La Vision 2030 de l'équipe pays des Nations Unies et la théorie du changement global expliquent comment le changement souhaité devrait se produire et indiquent à quels risques et goulets d'étranglements il faudra faire face. Ainsi, le choix des priorités stratégiques sur lesquelles vont se focaliser l'appui conjoint des agences, il s'agit notamment de :

☐ **Accès et utilisation des services sociaux de base de qualité** : Cette priorité se focalise sur l'accès équitable et l'utilisation des services sociaux de base de qualité et inclusifs par les populations dans les provinces ciblées ainsi que sur la redevabilité. Les interventions porteront prioritairement sur l'amélioration de la gouvernance des secteurs sociaux, le développement des infrastructures sociales, opérationnelles et résilientes, le renforcement des capacités des ressources humaines dans les secteurs sociaux et des communautés ainsi que la promotion du changement social et comportemental.

☐ **Développement des systèmes alimentaires, amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et du cadre de vie** : Cette priorité met l'accent sur le développement des systèmes alimentaires résilients, le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes aux changements climatiques et aux différents chocs, la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, l'amélioration de la réponse humanitaire dans les zones touchées par les effets du changement climatique et des crises.

☐ **Gouvernance (Etat de droit, cohésion sociale et Paix)** : Cette priorité se concentre sur la promotion des droits humains en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes les plus vulnérables ; l'amélioration de la gouvernance électorale ; le renforcement de la sécurité et de la justice ; la prévention et la résolution des conflits ; le renforcement de la cohésion sociale et l'unité nationale ; les solutions durables aux situations de déplacement, et la prévention de l'extrémisme violent.

☐ **Croissance économique inclusive** : Cette priorité porte sur le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies humanitaires et de développement, le renforcement des capacités des ministères et le plaidoyer pour le développement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en particulier, le développement des filières porteuses et des chaînes de valeurs, l'accès et l'utilisation des énergies renouvelables et l'accès aux financements innovants, le renforcement des capacités des plus vulnérables pour utiliser davantage des services financiers adaptés de qualité.

Ces quatre priorités stratégiques sont interdépendantes. Elles sont au fondement de la théorie du changement globale. L'alignement des interventions des différentes agences à celles-ci permettra de développer des synergies et des complémentarités qui créeront des conditions favorables pour l'atteinte de la Vision 2030 de l'équipe des Nations Unies.

II.3- Théorie du changement global de l'UNSDCF 2024-2026

La théorie de changement global met clairement en exergue les leviers essentiels que l'équipe pays des Nations Unies va utiliser pour réaliser la Vision 2030. Elle indique les acteurs clés qui vont porter et bénéficier des changements ainsi que les domaines stratégiques dans lesquels les Nations Unies devront concentrer leurs interventions. Cette théorie de changement est l'outil qui va guider le pilotage et la coordination de la mise en œuvre de l'UNSDCF 2024 - 2026. Elle est représentée à travers le schéma ci-après

Théorie de changement global

Alors : D'ici à fin 2030, un Tchad qui garantit à tous, l'accès à des emplois décents, à des services sociaux de base de qualité, et où les femmes, les enfants, les adolescent(e)s, les jeunes, y compris les personnes déplacées, réfugiées, migrantes, handicapées et nomades, jouissent de tous leurs droits dans une société pacifique au moyen d'une gouvernance stable.

SI

les populations, particulièrement les femmes, les jeunes, les adolescent(e)s, les enfants et les plus vulnérables ont un accès équitable et utilisent les services sociaux de base de qualité et inclusifs dans les provinces ciblées.

SI

les acteurs étatiques et non étatiques particulièrement les groupes cibles développent des systèmes alimentaires résilients et durables leur permettant d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leur cadre de vie

SI

les populations, en particulier les groupes les plus vulnérables, jouissent pleinement de l'Etat de droit, la cohésion sociale entre les communautés nationales est renforcée, les institutions sont inclusives, la stabilité et la paix vont prévaloir.

SI

les acteurs étatiques et le secteur privé améliorent l'efficacité des politiques et des stratégies pour une croissance soutenue, inclusive, diversifiée et créatrice d'emplois et d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes

Le changement escompté suppose la mise en place des principales conditions à remplir prenant en compte les trois dimensions de développement durable dont économique, social et environnemental à travers :

- (i) un engagement fort des autorités nationales à tous les niveaux pour la stabilité politique, institutionnelle et sociale ;
- (ii) un leadership du gouvernement pour un cadre macroéconomique et financier viable ;
- (iii) une mise en œuvre efficace des recommandations du dialogue national inclusif et souverain ;
- (iv) une meilleure gestion des deniers publics pour attirer les nouveaux types de financement et accroître l'aide publique au développement ;
- (v) un climat des affaires favorable pour une croissance économique inclusive.

Les risques identifiés au cours de la mise en œuvre sont :

- (i) l'instabilité politique ;
- (ii) l'instabilité sécuritaire ;
- (iii) la mauvaise gouvernance ;
- (iv) l'insuffisance de financement ;
- (v) les retards dans l'adoption des nouvelles politiques ;
- (vi) l'inaccessibilité à certains groupes vulnérables.

Les principales mesures de prévention et de mitigation suivantes seront prises : (i) établir et maintenir les chaînes de communication entre les acteurs politiques et l'ensemble des couches sociales ; (ii) suivre le développement de l'évolution du contexte sécuritaire ; (iii) renforcer le mécanisme de redevabilité ; (iv) Renforcer la stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources.



II.4- Résultats escomptés de l'UNSDCF 2024-2026

L'UNSDCF 2024 - 2026 vise à apporter une contribution significative aux quatre résultats ci-après qui découlent de la théorie de changement global et trouvent un ancrage dans les quatre priorités stratégiques. Ces résultats sont alignés aux priorités nationales déclinées dans le PND 2024 - 2028, aux ODD et aux objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Matrice d'alignement du prochain cadre de Coopération au PND et aux priorités du Gouvernement de transition

Cadre de Coopération UNSDCF (2024-2026)	PND	Priorités du Gouvernement de transition	ODD
RESULTAT STRATEGIQUE 1 : SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITE	<u>Axe 4</u> : Meilleur qualité de vie des Tchadiens	Axe 4 : Relance économique et amélioration des conditions de vie	ODD : 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10,13, 16, 17
RESULTAT STRATEGIQUE 2 : SYSTEMES ALIMENTAIRES	<u>Axe 3</u> : Économie diversifiée et compétitive <u>Axe 4</u> : Meilleur qualité de vie des Tchadiens	Axe 4 : Relance économique et amélioration des conditions de vie Axe 3 : Promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit	ODD : 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17
RESULTAT STRATEGIQUE 3 : GOUVERNANCE PAIX ET SECURITE	<u>Axe 1</u> : Unité Nationale et Stabilité politico-institutionnelle <u>Axe 2</u> : Bonne Gouvernance et Etat de droit	Axe 1-a : Promotion de la Paix, la Cohésion sociale et la Réconciliation nationale ; Axe 1-b : Mécanisme de mise en œuvre des résolutions/recommandations du DNIS et de l'Accord de Doha en coordination avec UNOCA. Axe 2 : Promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit Axe 5 : Retour à l'ordre constitutionnel.	ODD : 5, 8, 10, 12, 16, 17
RESULTAT STRATEGIQUE 4 : CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE	<u>Axe 3</u> : Économie diversifiée et compétitive <u>Axe 4</u> : Meilleur qualité de vie des Tchadiens	Axe 4 : Relance économique et amélioration des conditions de vie	ODD : 1, 2, 5, 8, 10, 11, 12, 17

II.5- Résultats du UNSDCF 2024-2026 et partenaires

L'équipe pays des Nations Unies réalisera les quatre résultats escomptés à travers la mise en œuvre de produits concentrés sur les principaux domaines ayant un fort potentiel pour impulser des changements transformationnels et accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD. Relevant de l'Agenda Commun du Secrétaire Général des Nations Unies, il s'agit des domaines suivants : l'énergie ; l'emploi et la protection sociale ; la finance ; les systèmes alimentaires ; l'éducation ; la transformation numérique ; le changement

climatique et l'environnement.

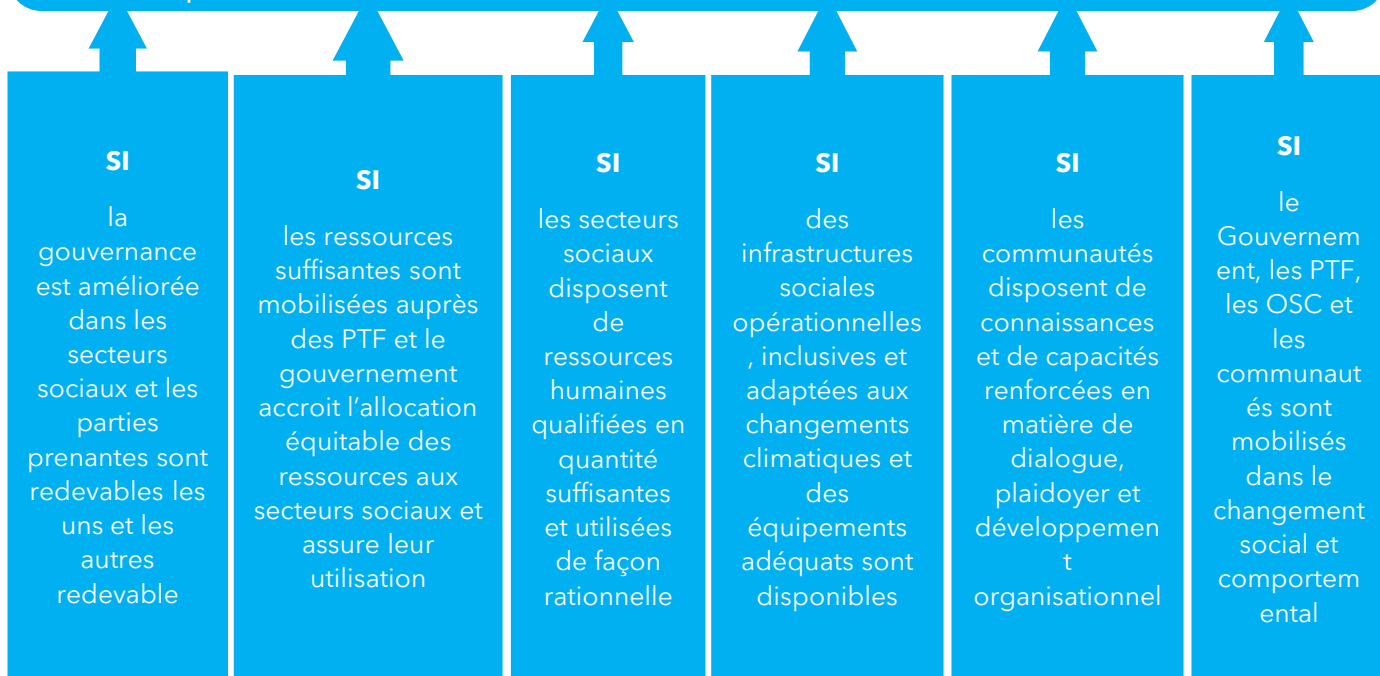
Les produits et les stratégies choisis par l'équipe pays des Nations Unies comprennent aussi les thématiques transversales de cet Agenda, comme les droits humains, la redevabilité, l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et la jeunesse. Les quatre résultats sont sous-tendus par des théories du changement des piliers, en cohérence avec la théorie du changement global.



II.5.1- Résultat 1

II.5.1.1: Théorie de changement SERVICES SOCIAUX

Alors : D'ici à fin 2026, les populations, particulièrement les femmes, les enfants, les jeunes, les adolescent(e)s et les plus vulnérables ciblés ont un accès équitable et utilisent les services sociaux de base de qualité et inclusifs dans les provinces ciblées.



La réalisation de cette théorie de changement exige la prise en compte des principaux risques suivants : *l'instabilité politique et sécuritaire ; la mauvaise gouvernance ; l'insuffisance de financement ; les retards dans l'adoption des nouvelles politiques ; l'inaccessibilité à certains groupes vulnérables.*

Elle suppose aussi la mise en place des hypothèses ci-après : *un engagement fort des autorités nationales à tous les niveaux pour la stabilité politique, institutionnelle et sociale ; un leadership du gouvernement pour un cadre macroéconomique et financier viable ; une mise en œuvre efficace des recommandations du dialogue national inclusif et souverain et l'accord de Doha ; une meilleure gestion des deniers publics pour attirer les nouveaux types de financement et accroissement de l'aide publique au développement ; un climat des affaires favorable pour une croissance économique inclusive.*

II.5.1.2- Produit et stratégies d'intervention

La contribution du système des Nations Unies à la réalisation de l'Effet 1 se fera à travers la réalisation des quatre produits suivants :

Produit 1.1. *Les Ministères des secteurs sociaux ont des capacités institutionnelles et techniques renforcées pour élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer des politiques sectorielles inclusives, sensibles au genre permettant la capture du dividende démographique, y compris en situation humanitaire.*

Produit 1.2. *Les populations particulièrement les femmes enceintes, allaitantes et en âge de procréer, les adolescent(e), les enfants et les personnes les plus vulnérables disposent des connaissances, des capacités de plaidoyer et de mobilisation sociale renforcées pour l'accès et l'utilisation des services sociaux de base de qualité dans les zones ciblées, y compris celles affectées par les situations humanitaires.*

Produit 1.3. *Les ministères des secteurs sociaux disposent d'infrastructures sociales sensibles au genre et équipements inclusifs et résilients aux changements climatiques et aux autres chocs dans les zones ciblées y compris celles affectées par les situations humanitaires.*

Produit 1.4. *Les acteurs étatiques et non étatiques au niveau central, local et les communautés ont des capacités techniques renforcées pour mettre en œuvre des*

mécanismes de protection sociale et de protection de l'enfant et de la femme dans les zones ciblées, y compris celles affectées par les situations humanitaires.

La réalisation de ces produits se fera à travers la mise en œuvre des principales stratégies ci-après : *Appui technique et financier à la réhabilitation et la construction des infrastructures sociales adaptées et leur dotation en équipements pour garantir l'accès des femmes, des enfants, des filles et des personnes vulnérables aux services sociaux de qualité ; la promotion de l'accès aux cantines scolaires pour les élèves ; le renforcement des capacités des communautés pour la gestion efficace des infrastructure sociales ; le plaidoyer et la mobilisation sociale pour promouvoir l'utilisation des services sociaux et la mobilisation des financements ; le plaidoyer pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des politiques innovantes, équitables et inclusives dans les secteurs sociaux ; le renforcement des capacités des ministères des secteurs sociaux en gestion axée sur les résultats ; Le renforcement des capacités des communautés pour le changement social et comportemental et le contrôle citoyen pour promouvoir la redevabilité la mise en œuvre des actions de développement ; le renforcement de l'inclusion sociale à travers la protection sociale, la protection de l'enfant et de la femme particulièrement des personnes vulnérables.*

II.5.1.3- Partenariat

Dans le domaine des services sociaux, le Système des Nations Unies capitalisera les partenariats développés pendant le cycle en cours avec les acteurs nationaux notamment les ministères concernés, les organisations de la société civile et le secteur privé, les médias publics et privés ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers. Il explorera de nouveaux partenariats avec les partenaires non traditionnels. La stratégie conjointe de développement des partenariats sera renforcée pour accroître l'efficacité, la transparence et la coordination des initiatives des différentes agences afin de maximiser les efforts de mobilisation des ressources. Le Système des Nations Unies travaillera avec les principaux partenaires nationaux et internationaux suivants :

Pour les ministères : le ministère de la prospective économique et des partenariats internationaux ; le ministère de la santé publique et de la prévention ; le ministère de l'éducation nationale et de la promotion civique ; le ministère de l'eau et de l'assainissement ; le ministère de la jeunesse et du leadership entrepreneurial ; le ministère de la justice et des droits humains, le ministère du genre et de la solidarité nationale.

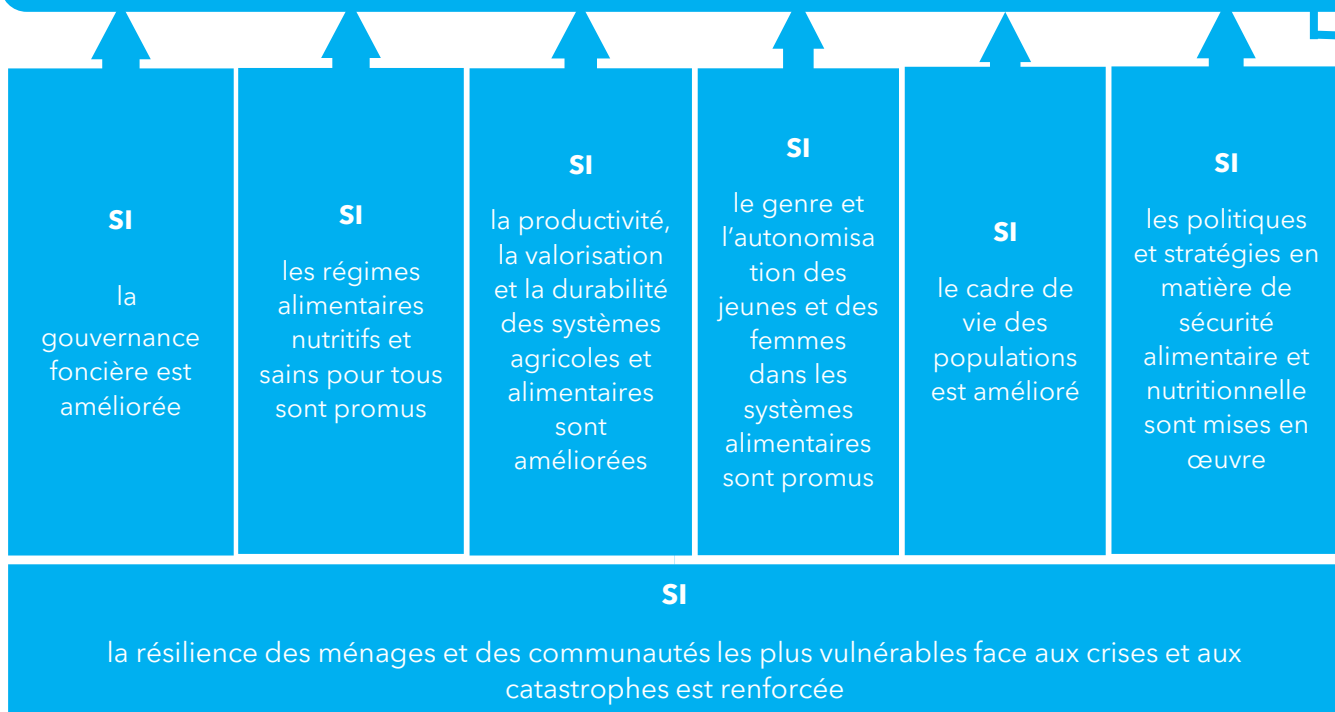
En ce qui concerne les Organisations de la société civile : ONG internationales ; ONG nationales ; Organisations professionnelles ; Organisations confessionnelles ; Organisations des jeunes et des femmes ; et Agence Nationale de Volontariat du Tchad (ANVOLT).



II.5.2- Résultat 2

II.5.2.1: Théorie de changement SYSTEMES ALIMENTAIRES

Alors : D'ici à fin 2026, les acteurs étatiques et non étatiques particulièrement les groupes cibles développent des systèmes alimentaires résilients et durables leur permettant d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leur cadre de vie.



La prise en compte des risques et des hypothèses ci-après s'avère nécessaire pour garantir le changement. S'agissant des risques, il faut noter : l'instabilité politique ; l'instabilité sécuritaire ; la mauvaise gouvernance ; le manque de financement ; les retards dans l'adoption des nouvelles politiques ; l'inaccessibilité de certains groupes vulnérables.

En ce qui concerne les conditions, il faut indiquer : un engagement fort des autorités

nationales à tous les niveaux pour la stabilité politique, institutionnelle et sociale ; un leadership du gouvernement pour un cadre macroéconomique et financier viable ; une mise en œuvre efficace de l'accord de Doha et des recommandations du dialogue national inclusif et souverain ; une meilleure gestion des deniers publics pour attirer les nouveaux types de financement et accroître l'aide publique au développement ; un climat des affaires favorable pour une croissance économique inclusive.

II.5.2.2- Produits et stratégies d'intervention

La contribution du système des Nations Unies à la réalisation de l'Effet 2 se fera à travers la réalisation des trois produits suivants :

Produit 2.1. Les acteurs étatiques et non étatiques disposent des capacités institutionnelles, techniques et financières renforcées pour promouvoir la prévention et la prise en charge efficace de la malnutrition et assurer la sécurité alimentaire des femmes, des enfants, des PDI, des réfugiés et des personnes les plus vulnérables dans les zones ciblées y compris celles affectées par les situations humanitaires.

Produit 2.2 : Les populations disposent des

capacités techniques renforcées, des actifs productifs, des moyens d'existence, des technologies innovantes pour la transformation durable des systèmes agro-sylvo-pastorales et halieutiques, et le renforcement de leur résilience au changement climatique et aux autres chocs (influx des réfugiés, les ravages des sautereaux, épidémies, etc).

Produit 2.3. Les acteurs étatiques et non étatiques disposent des capacités institutionnelles et techniques pour mettre en œuvre des politiques et des stratégies inclusives et sensibles au genre pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et améliorer la gouvernance climatique, foncière et inclusive.

II.5.2.3- Partenariats

La réalisation de ces trois produits se basera sur les principales stratégies et interventions suivantes : le renforcement des capacités de tous les acteurs au niveau central et local pour prévenir, coordonner et mettre en œuvre la stratégie de réduction des risques et catastrophes ; les transferts monétaires conditionnels ou non conditionnels ; l'appui aux agriculteurs, aux éleveurs, aux pêcheurs et aux petits producteurs pour leur accès aux marchés, aux intrants appropriés et à l'information à temps réel pour une transformation résiliente et durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; la promotion de l'accès sans discrimination des plus vulnérables aux services de filets sociaux ; la création et le renforcement des centres de formation vocationnelle pour les jeunes et les femmes ; la promotion de l'auto-emploi des jeunes et les femmes en milieu rural et périurbain et la protection de leurs moyens de subsistance à travers entre autres une économie verte circulaire.

Dans le cadre de la réalisation de ces produits, le système des Nations Unies renforcera les

partenariats établis au cours du cycle précédent et développera de nouveaux partenariats avec les ministères, les Organisations de la société civile, le secteur privé, les collectivités locales, les partenaires techniques et financiers en s'appuyant sur la stratégie conjointe de développement des partenariats.

Pour les ministères, il s'agit de : ministère de la production et de la transformation agricole ; ministère l'environnement, de la pêche et du développement durable ; ministère de l'élevage et des productions animales ; ministère du genre et de la solidarité nationale.

En ce qui concerne les Organisations de la société civile : ONG internationales ; ONG nationales ; Organisations professionnelles ; Organisations confessionnelles et les Organisations de jeunes et des femmes ; confédérations des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs.

Pour le secteur privé : Moov Africa ; Airtel ; Express Union.

II.5.3- RESULTAT 3

II.5.3.1- Théorie du changement GOUVERNANCE

EFFET 3 : D'ici à fin 2026, les populations, en particulier les groupes les plus vulnérables, jouissent pleinement de l'Etat de droit, de la cohésion sociale et de la paix.

SI

la bonne gouvernance, les capacités techniques, fonctionnelles et opérationnelles des institutions étatiques, le cadre normatif de protection des droits de l'homme, l'égalité genre et la qualité du système judiciaire sont renforcés et appliqués conformément aux engagements internationaux et, les services publics de qualité davantage accessibles à tous.

SI

la qualité de la gouvernance démocratique en particulier, la gestion efficiente et transparente du processus électoral, le renforcement de la culture citoyenne et la participation accrue des populations particulièrement les plus vulnérables aux processus de prise de décision est améliorée

SI

Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits, de promotion de la cohésion sociale, et de l'unité nationale sont renforcés, connus de tous et davantage accessibles aux populations.

SI

Les actions de l'équipe-pays des Nations Unies sont alignées et coordonnées avec les bons offices du SRSG / UNOCA et les autres entités, et cohérente avec les interventions du système des Nations Unies dans la sous-région, la stabilité sécuritaire et politique du Tchad sera renforcée.

La réalisation de cette théorie du changement est assujettie à la mise en œuvre des mesures visant la prévention et la mitigation des principaux risques suivants : une mise en œuvre efficace des recommandations du dialogue national inclusif et souverain et l'accord de Doha ; la recrudescence de l'insécurité et des tensions sociales.

La réalisation de cette théorie du changement suppose que les conditions ci-après soient remplies : un engagement fort des autorités nationales à tous les niveaux pour la stabilité politique, institutionnelle et sociale ; l'adhésion et la participation des différents acteurs de développement ; la disponibilité des ressources pour financer le renforcement institutionnel et les réformes légales ; la stabilité dans les pays voisins.

II.5.3.2- Produits et stratégies d'intervention

Le Système des Nations Unies apportera sa contribution à la réalisation de l'effet 3 à travers la fourniture des trois produits suivants :

Produit 3.1. *Les institutions étatiques, les organisations de la société civile et les populations, particulièrement les plus vulnérables, ont des connaissances et des capacités techniques renforcées pour une participation accrue au renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits, de la cohésion sociale et de l'unité nationale.*

Produit 3. 2. *Les institutions étatiques et non étatiques en charge de la protection des droits humains et de l'administration de la justice disposent des capacités institutionnelles et opérationnelles renforcées pour offrir des services juridiques et judiciaires de qualité, et assurer la protection des droits humains.*

Produit 3.3. *Les populations, particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes les plus vulnérables ont des connaissances et des capacités techniques renforcées pour une*

participation accrue aux processus de prise de décision et aux consultations électorales.

Le système des Nations Unies aura recours aux principales stratégies et interventions ci-après pour livrer les trois produits : *l'amélioration de la protection des droits humains particulièrement ceux des femmes et des personnes vulnérables ; le renforcement des capacités des institutions en charge des élections pour améliorer la gouvernance électorale ; le renforcement de la justice pour promouvoir l'accès des populations les plus vulnérables à la justice, à l'état civil et à la sécurité ; le renforcement des capacités des communautés pour la prévention et la résolution des conflits communautaires ; le renforcement des capacités des institutions étatiques, les organisations de la société civile, les ex-combattants et les médias pour la promotion des droits de l'homme et la redevabilité ; l'appui à la promotion de la cohésion sociale, à l'unité nationale et à la protection contre la radicalisation.*

II.5.3.3- Partenariats

L'Équipe-pays des Nations Unies au Tchad, par l'entremise du Bureau de la Coordination travaillera en étroite collaboration avec UNOCA, d'une part, pour accompagner les actions de diplomatie préventive et les bons offices du Représentant Spécial du Secrétaire Général pour l'Afrique Centrale afin de promouvoir la stabilité politique et la paix durable; et d'autre part, pour améliorer la cohérence des interventions du système des Nations Unies à l'échelle sous-régionale, notamment à travers des initiatives conjointes en appui à la paix et la stabilité dans les zones frontalières.

Pour ce faire, le e système des Nations Unies renforcera les partenariats en cours et en développera de nouveaux avec les équipes-pays des pays voisins, la communauté internationale présent au Tchad (ambassades et autres partenaires techniques et financiers) et les principaux partenaires nationaux dont le gouvernement (ministères, leurs démembrements et autres structures affiliées), les partis politiques, les organisations de la société civile et les autres organisations pertinentes ci-après :

Pour les ministères : ministère de la justice et des droits humains ; ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la bonne gouvernance ; ministère de la sécurité publique et de l'immigration ; ministère de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale ; ministère du genre et de la solidarité nationale ; ministère des affaires culturelles, du patrimoine historique et du tourisme ; ministère des affaires étrangères, des tchadiens de l'étranger et de la coopération internationale ; ministère de la jeunesse, des sports, des loisirs et du leadership entrepreneurial.

Pour la classe politique : Les principaux partis politiques seront des partenaires privilégiés pour promouvoir le dialogue et la stabilité institutionnelle du pays. Le gouvernement sera accompagné dans ses efforts de paix à l'endroit des groupes politico-militaires, y compris la mise en œuvre des accords politiques et de paix. Les forces vives de la nation tchadienne et les organisations œuvrant dans le domaine de la paix seront accompagnées dans leurs initiatives à travers les mécanismes existant au sein du système des Nations Unies pour ce faire.

Pour la société civile : ONG internationales et nationales y compris les associations de droits de l'Homme.

Pour les autres institutions : Comité Interministériel de Suivi des Instruments internationaux en matière de Droits de l'Homme et de Rédaction des rapports dus aux Organes de Traités ; Commission du

Bassin du Lac Tchad ; Centre d'Etudes pour le Développement et la prévention de l'Extrémisme Violent ; Conseil Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance ; Agence Nationale de Volontariat du Tchad (ANVOLT) ; Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés ; Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) ; Observatoire de la Promotion de l'Egalité et de l'Equité de Genre (OPEG) ; Association des Chefferies traditionnelles ; Médiature Nationale.

Pour les partenariats innovants : la mobilisation de la diaspora.

Partenariats régionaux et cohérence des efforts au sein du système des Nations unies :

Les bons offices du Représentant Spécial du Secrétaire Général, Chef de l'UNOCA, et la consultation régulière avec les Coordonnateurs Résidents dans les pays voisins du Tchad permettront de développer des initiatives conjointes en appui aux gouvernements concernés pour soutenir la paix et la sécurité. L'alignement de ces efforts avec les stratégies de stabilisation du lac Tchad, UNISS, y compris son Plan de mise en œuvre, et tout autre initiative régionale pertinente renforcera la cohérence des efforts des Nations Unies. Les organisations régionales comme la CEEAC, la CBLT, le G5 Sahel... demeurent des partenaires privilégiés des interventions prévues dans cet engagement en faveur du gouvernement tchadien et les populations, notamment les plus affectées par les situations de conflit et/ou de fragilité socio-économique.

II.5.4- RESULTAT 4

II.5.3.1- Théorie du changement CROISSANCE ECONOMIQUE

Alors: D'ici à fin 2026, les acteurs étatiques et le secteur privé améliorent l'efficacité des politiques et des stratégies pour une croissance soutenue, inclusive, diversifiée et créatrice d'emplois et d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes.

SI

les politiques et stratégies de développement intégrant les dimensions environnementales et sociales sont élaborées, mises en œuvre, suivies et évaluées sur la base des évidences fiables, aux niveaux national et local, et soutenues par les réformes

SI

les partenariats et la mobilisation des ressources sont renforcés et des mécanismes de financement intégrés, inclusifs et innovants sont mis en place et opérationnels

SI

les infrastructures socio-économiques de base sont développées et renforcées et contribuent à l'amélioration du cadre des affaires

SI

les dynamiques de développement local intégrées sont relancées et soutenues par la promotion des chaînes de valeurs

SI

l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes est promu, soutenu et contribue à la création de l'emploi et aux opportunités économiques

Les principaux risques ci-après indiqués devront être pris en compte pour garantir la réalisation de cette théorie du changement. Il s'agit de : *l'instabilité sociopolitique ; le choc économique mondial ; la persistance de l'insécurité ; la mauvaise gouvernance ; la faible présence de l'Etat au niveau local ; le changement climatique et les catastrophes naturelles*. Sa réalisation exige également que les conditions suivantes soient remplies : *la réussite de la deuxième phase de la transition politique ; la signature d'un accord entre le Gouvernement de transition et les acteurs n'ayant pas participé au dialogue national inclusif et souverain ; une amélioration de l'intégration régionale du Tchad ; une évolution positive de l'environnement économique mondial*.

II.5.4.2- Produit et stratégies d'intervention

Le système des Nations Unies réalisera les trois produits ci-après pour apporter une contribution significative à l'effet 4 :

Produit 4.1 : *Les institutions publiques, nationales et locales, les organisations de la société civile, les communautés ont des capacités institutionnelles et techniques renforcées pour mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques publiques et les stratégies d'interventions humanitaires et développement en se basant sur un système statistique national efficace.*

Produit 4.2 : *Les institutions publiques et le secteur privé ont des capacités institutionnelles et techniques renforcées pour promouvoir l'entrepreneuriat, particulièrement, des jeunes et des femmes, les filières porteuses, la transition numérique, l'accès aux énergies renouvelables et aux financements innovants pour une croissance économique inclusive, soutenue et durable.*

Produit 4.3 : *Les populations particulièrement les femmes, les jeunes, les adolescent(e)s et les personnes les plus vulnérables disposent des capacités*

techniques renforcées pour le développement des chaînes de valeur et la création des emplois dans les secteurs agricole et minier.

Le système des Nations Unies privilégiera la mise en œuvre des stratégies et des interventions ci-après pour livrer les trois produits : le renforcement des capacités des acteurs pour le suivi évaluation des politiques et stratégies humanitaires et de développement ; le renforcement des capacités des ministères et plaidoyer pour le développement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en particulier ; le développement des filières porteuses, des énergies renouvelables et l'accès aux financements innovants ; le renforcement des capacités des plus vulnérables pour utiliser davantage des services financiers adaptés de qualité ; l'appui technique et financier au développement des chaînes de valeurs dans les secteurs agricole et minier ; le renforcement des capacités des acteurs pour la mobilisation et la bonne gestion des ressources financières.



II.5.3.3- Partenariats

Le système des Nations Unies consolidera les partenariats en cours avec les ministères, et en développera de nouveaux avec les Organisations de la société civile et les autres institutions ci-après :

Pour les ministères : ministère des finances, du budget et des comptes publics; ministère de la prospective économique et des partenariats internationaux ; ministère du commerce et de l'industrie; ministère de la production et de la transformation agricole ; ministère de l'élevage et de la production animale ; ministère de l'eau et de l'assainissement ; ministère des hydrocarbures et de l'énergie ; ministère de la justice et des droits humains ; ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et de la bonne gouvernance ; ministère du genre et de la solidarité nationale ; ministère de la fonction publique et du dialogue social ; ministère de la jeunesse, des sports, des loisirs et du leadership entrepreneurial ; ministère des télécommunications et de l'économie numérique ; ministère de l'éducation et de la

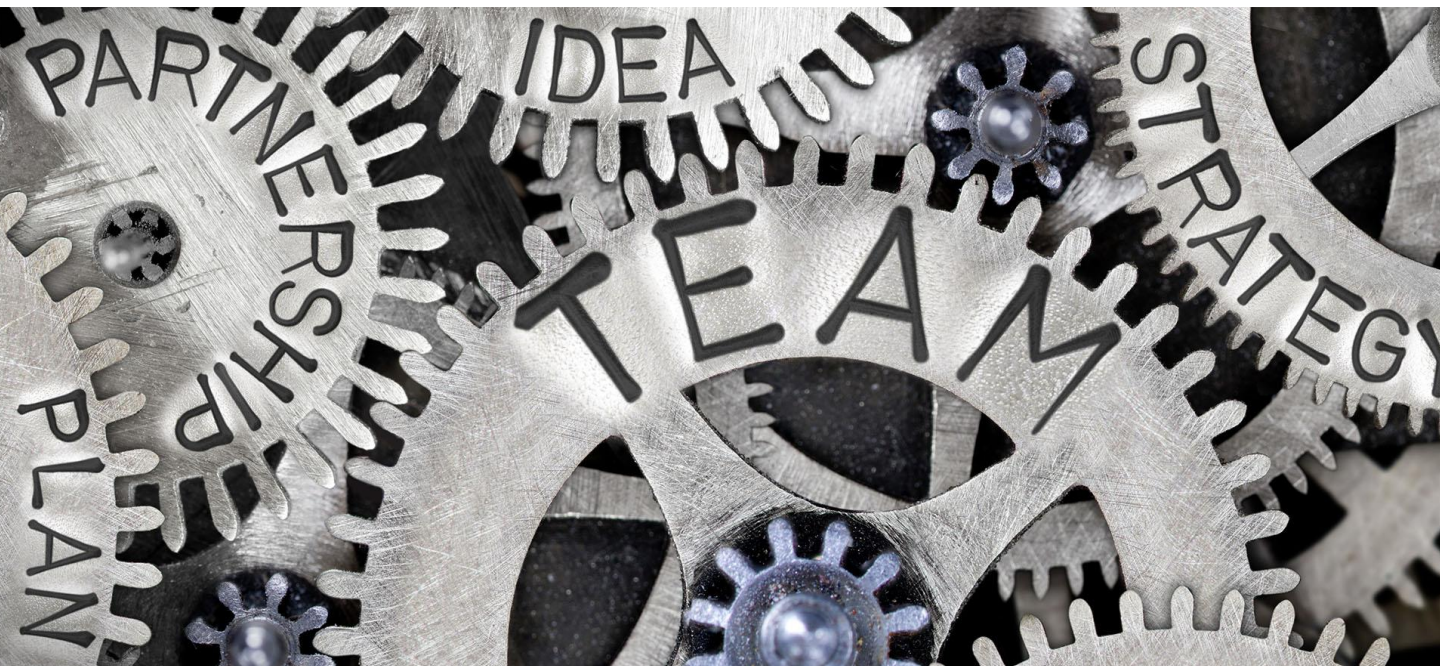
promotion civique; ministère des affaires étrangères, des tchadiens de l'étranger et de la coopération internationale ; ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable ; ministère de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale ; ministère de la formation professionnelle, des métiers et de la microfinance ; ministère de l'aviation civile et de la météorologie nationale.

Pour les organisations de la société civile et les autres institutions : ONG International ; Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat ; Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriées ; Agence Nationale de Volontariat du Tchad (ANVOLT) ; Institut National de la Statistique des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)

Pour les partenariats innovants : la mobilisation de la diaspora et toutes les organisations qui investissent sur la formation et la création d'emplois pour les jeunes en Afrique.



II.6 – Synergie entre les résultats du cadre de coopération 2024–2026



Les synergies entre les résultats de l'UNSDCF 2024 - 2026 émanent avant tout de la théorie de changement global et montrent leur interdépendance. En effet, l'amélioration des conditions de vie des populations, particulièrement l'accès des personnes et des groupes les plus vulnérables aux services sociaux de base, est indispensable pour le développement des services sociaux de base et déterminant pour le développement des systèmes alimentaires, la promotion de la bonne gouvernance et la croissance économique inclusive.

En outre, la promotion d'une croissance économique forte, diversifiée et inclusive requiert des ressources humaines de qualité et le développement des systèmes alimentaires qui contribuent à la réduction des importations alimentaires, à l'accroissement de la productivité et des revenus des producteurs, à la création des opportunités d'emplois pour les femmes et les jeunes. L'amélioration de la gouvernance va créer un environnement

politique, institutionnel, sécuritaire et judiciaire propice à l'accroissement des services sociaux de base et le développement des systèmes alimentaires.

Les synergies entre les résultats seront développées grâce aux stratégies de mise en œuvre adoptées par le Système des Nations Unies grâce à une programmation et une mise en œuvre des programmes conjoints, un ciblage stratégique des zones de convergence et des bénéficiaires. En effet, ces approches permettront de minimiser les interventions en silos qui ne favorisent pas le développement des synergies. Enfin, la Vision 2030 des Nations Unies promeut le développement des synergies pour obtenir les résultats de l'UNSDCF. Les échanges dans les groupes de résultats devraient accorder une attention particulière à la réflexion sur le développement des synergies, indispensable pour réduire les coûts de transaction, renforcer la cohérence et maximiser l'impact des interventions des Nations Unies.

II.7 – Durabilité

La durabilité des interventions et des résultats de l'UNSDCF 2024 - 2026 est un moteur majeur pour la contribution significative des Nations Unies à la réalisation des priorités nationales et des objectifs de développement durable. En effet, les interventions doivent s'inscrire dans la durée ou dans le long terme pour induire des changements transformationnels dans les conditions de vie des populations particulièrement des personnes et des groupes les plus vulnérables. Au cours du processus de formulation de l'UNSDCF 2024 - 2026, le système des Nations Unies a adopté une approche participative et inclusive qui a permis de mettre en place les fondements nécessaires pour assurer la durabilité de ses interventions.

Cette approche a été une opportunité d'apprentissage collectif et d'appropriation des choix stratégiques de l'UNSDCF 2024 - 2026 par les parties prenantes notamment les ministères, les organisations de la société civile et le secteur privé. L'apprentissage collectif et l'appropriation constituent des ressorts importants pour la durabilité des interventions et des résultats de l'UNSDCF.

En outre, le système des Nations Unies aura recours à quatre leviers pour assurer la durabilité des interventions et des résultats de l'UNSDCF :

Le renforcement du leadership du Gouvernement : Le Gouvernement a été fortement impliqué dans le processus de formulation de l'UNSDCF. Le système des Nations Unies renforcera le dialogue sur les politiques et les actions de plaidoyer auprès du Gouvernement afin de promouvoir son leadership dans la mise en œuvre de l'UNSDCF, notamment sur les questions relatives à la mise en place de politiques publiques transformatrices.

L'ancrage institutionnel de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'UNSDCF : Les

institutions publiques, notamment les ministères et les autres administrations publiques joueront un rôle plus important dans les instances de coordination de l'UNSDCF (Comité de pilotage conjoint et groupes de résultats) qui seront des espaces de réflexion stratégique, concertations et de dialogue sur des questions de substance portant sur les défis et les enjeux de la paix, de la sécurité, de la justice, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques.

L'alignement opérationnel des programmes : L'UNSDCF 2024 - 2026 est certes aligné au PND 2024 - 2028 et aux priorités du Gouvernement d'Union nationale. Néanmoins, le système des Nations Unies veillera davantage à l'alignement des programmes conjoints et des programmes spécifiques des agences aux politiques sectorielles afin de renforcer l'ancrage institutionnel et l'appropriation de l'UNSDCF.

Le renforcement de la mobilisation sociale dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNSDCF : Le système des Nations Unies s'attachera à promouvoir l'implication des organisations de la société civile et des communautés dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'UNSDCF. Sa démarche ne sera pas seulement consultative mais, elle privilégiera la co-construction pour renforcer la participation effective des acteurs.

L'implication du Gouvernement, des bénéficiaires dans le financement de la mise en œuvre de l'UNSDCF : Elle sera déterminante pour assurer la durabilité des résultats et des interventions. Le système des Nations Unies intensifiera les actions de plaidoyer et la négociation avec le Gouvernement et les bénéficiaires en vue de la mobilisation de leurs contreparties financières. Toutefois, les modalités de l'implication de ces parties prenantes au financement pourront être variables.

II.8 – Analyses comparatifs et configuration du système des Nations Unies

L'analyse commune de pays a montré que l'équipe des Nations Unies jouit des principaux avantages comparatifs suivants :

- ❑ Une expérience avérée dans l'appui conseil et technique, le renforcement des capacités, le transfert et le partage des connaissances pour le développement des politiques, des stratégies nationales et sectorielles ;
- ❑ Une forte capacité de mobilisation des ressources financières, humaines et de l'expertise qui lui permet globalement de répondre aux urgences humanitaires ainsi qu'aux priorités de développement ;
- ❑ Une expertise et une capacité de plaidoyer pour le respect des droits de l'homme et l'adoption des politiques et des lois assurant la protection de toutes les composantes de

la population ;

La neutralité et l'impartialité des Nations Unies qui sont des atouts pour ses interventions dans des conditions et lieux difficiles ;

Le Soutien aux efforts pour la médiation régionale ;

La capacité de mobilisation de la diaspora pour intervenir dans le développement du pays ;

La contribution à la consolidation de la paix de façon intersectorielle en adressant les causes sous-jacentes et en faisant le suivi et la prévention des violations des droits de de l'homme à travers la formation des agents de l'Etat ainsi que les détenteurs de droits.



3 Chapitre

Plan de mise en œuvre du cadre de coopération



La mise en œuvre de l'UNSDCF 2024 - 2026 sera guidée par les clauses juridiques énoncées ci-après dans les annexes aux directives relatives au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Précisément, ces clauses indiquent que de l'UNSDCF 2024 - 2026 sera exécuté selon la modalité d'exécution nationale. Le leadership du Gouvernement sera donc déterminant dans la mise en œuvre du Cadre de Coopération.

La mise en œuvre de l'UNSDCF 2024 - 2026 sera également encadrée par les principes programmatiques des Nations Unies notamment « Ne laisser personne à la traîne », « Droits humains, égalité des sexes et autonomisation des femmes », « Durabilité et résilience » et « Responsabilisation (Redevabilité) ». Elle tiendra aussi compte des principes de programmation des Nations Unies suivants : « La gestion axée sur les résultats », « le développement des capacités », « La programmation tenant compte des risques », « Le Nexus Humanitaire-Développement et Paix », « Le soutien à des politiques et stratégies cohérentes » et « Les partenariats ».

*Le programme est exécuté au niveau national sous la coordination générale du **Commissariat général au plan (autorité Gouvernementale chargée de la coordination)**. Les autorités Gouvernementales chargées de la coordination des programmes relevant d'organismes des Nations Unies sont indiqués à l'annexe 1. Les ministères, les organisations non Gouvernementales Nationales et Internationales et les organismes des Nations Unies réalisent les activités des programmes. Le Plan-cadre de coopération est mis en œuvre moyennant l'établissement d'un ou plusieurs plans de travail conjoints et/ou plans de travail propres à chaque organisme et descriptifs de projets dans lesquels sont décrits les résultats à atteindre et qui, au besoin, valent accord sur l'utilisation des ressources entre les organismes des Nations Unies et les partenaires de mise en œuvre. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'en tiennent autant que possible aux documents strictement nécessaires à la réalisation des activités de programme, à savoir le Plan-cadre de coopération signé et les plans de travail, conjoints ou non, et descriptifs de projet signés. Cependant, si cela se révèle nécessaire et opportun, d'autres documents relatifs aux projets, pourront être établis en utilisant, entre autres, les passages pertinents du Plan-cadre de coopération et des plans de travail, conjoints ou non, et/ou des descriptifs de projet.*

III.1 – Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques

En tenant compte de ces principes programmatiques et de programmation ainsi que des recommandations et des leçons apprises de l'évaluation finale de l'UNDAF 2017 - 2021, la mise en œuvre de l'UNSDCF 2024 - 2026 se concentrera davantage sur les principales approches suivantes :

L'approche basée sur le genre et les droits de l'homme : La mise en œuvre devra être centrée sur la promotion du respect, de la protection et la réalisation des droits humains. Elle accordera donc une attention particulière aux personnes et aux groupes vulnérables afin de « *Ne laisser personne de côté* ». Les interventions des Nations Unies accorderont une attention particulière sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, sur la prise en charge des personnes vivant avec handicap.

La gestion axée sur les résultats : Cette pratique est certes déjà ancrée au sein des Nations Unies, mais elle devra être davantage renforcée à travers la programmation conjointe et les programmes conjoints. Elle suppose une démarche rigoureuse qui consiste à aligner systématiquement les programmes conjoints et les programmes spécifiques des agences aux produits escomptés déclinés dans la matrice des résultats du Cadre de Coopération.

Le développement des capacités : Il sera encore au cœur de la mise en œuvre de l'UNSDCF 2024 -2026. En tenant compte des résultats et des leçons apprises de l'évaluation finale de l'UNDAF 2017 - 2023, le développement des capacités devra être fondé sur une évaluation des capacités des bénéficiaires afin de mieux identifier les besoins ou le déficit des capacités à combler en tenant compte des capacités existantes et des capacités désirées. Le développement des capacités devra trouver un ancrage dans les plans stratégiques et d'action, les

stratégies de gestion des ressources humaines et les plans de développement des compétences ou encore les plans de formation des bénéficiaires lorsqu'ils existent. Dans la perspective de l'approche basée sur les droits de l'homme, le développement des capacités se focalisera sur les détenteurs d'obligations et les titulaires de droits. En raison du recours à la programmation axée sur les résultats, le renforcement des capacités en gestion axée sur les résultats des acteurs étatiques au niveau central et décentralisé bénéficiera de plus d'attention afin de promouvoir la redevabilité et la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Le Nexus Humanitaire-Développement et Paix : La mise en œuvre des interventions devra s'inscrire dans la perspective de l'approche Nexus. Il existe une approche cohérente et complémentaire entre les résultats du cadre de coopération et le plan de réponse humanitaire pour répondre aux besoins vitaux à court terme, tout en s'attaquant à la vulnérabilité des populations touchées à long terme. Ceci fait suite à l'adoption en 2019 d'une feuille de route par le gouvernement pour l'intégration de l'approche Nexus humanitaire, développement et paix dans les processus de planification.

L'appui aux politiques publiques : En se plaçant dans l'approche MAPS (*Mainstreaming-Acceleration-Policy support*), le système pays des Nations Unies devra renforcer le conseil stratégique au Gouvernement en mettant l'accent sur l'intégration des ODD dans les politiques publiques afin d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'Agenda 2030. Il devra donc promouvoir le dialogue et l'appui aux politiques publiques afin d'influer sur les choix stratégiques du Gouvernement.

La promotion des innovations : L'évolution du contexte international est caractérisée par le développement rapide des innovations technologiques dans tous les secteurs qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations. Les interventions du système des Nations Unies devront permettre de connecter le pays particulièrement aux entreprises et aux innovations.

La promotion du volontariat : Les données préliminaires issues de l'analyse de situation du volontariat au Tchad menée par le programme VNU montre que le volontariat contribue significativement à l'atteinte des différents ODD, surtout les ODD 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 13 et 16. En accord avec la résolution A/RES/73/140 de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le volontariat pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le volontariat continuera à être utilisé comme un moyen de promotion la participation accrue de la population et d'accélérer l'atteinte des objectifs de développement durable.

La concentration sur les personnes et les groupes les plus vulnérables : Les personnes handicapées ; les réfugiés ; les déplacés internes, les migrants pauvres, les personnes âgées ; les adultes, les garçons et les filles victimes de violences diverses ; les enfants issus des ménages pauvres, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, les personnes et les communautés victimes des effets du changement climatique et des catastrophes naturelles ; les adolescents et les jeunes sans emplois ; les communautés hôtes vulnérables et les détenus des maisons d'arrêt et de correction.

La mise en œuvre du cadre de coopération sera également basée sur une approche participative et inclusive, soutenue par une stratégie conjointe de partenariat et de mobilisation des ressources en vue de coordonner les efforts de l'UNCT vers une approche plus cohérente, renforcer les partenariats stratégiques nécessaires pour

catalyser la réalisation des objectifs de développement durable. Cette stratégie mettra en exergue le rôle de plaider des Nations Unies en appui aux priorités nationales ainsi que les partenariats stratégiques avec :

✓ **Les donateurs et autres partenaires au développement** en vue de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'UNSDCF et du plan national de développement et renforcer la coordination et la transparence des interventions ;

✓ **Les organisations régionales** pour tirer parti des synergies régionales et bénéficier d'un appui politique et financier ainsi qu'une expertise spécifique dans des domaines clés ;

✓ **Le secteur privé** pour l'impliquer dans la réalisation des objectifs de développement durable, créer des synergies, renforcer les capacités et tirer parti des avantages comparatifs du secteur privé en matière de technologies et d'innovations pour soutenir les initiatives de développement ;

✓ **La société civile et les organisations de volontariat** pour assurer une participation significative des populations concernées, promouvoir le volontariat et l'engagement citoyen, renforcer l'appropriation, la responsabilité, la sensibilisation locale, la redevabilité et garantir que personne ne soit laissé pour compte ;

✓ **Les institutions académiques et de recherche ainsi que les médias** peuvent contribuer à l'analyse des données, à l'évaluation des progrès, à la génération de nouvelles connaissances pour orienter les politiques et les interventions, à la diffusion et à la communication des résultats atteints ;

✓ **Les autorités locales, les leaders traditionnels et religieux ainsi que les communautés** en vue de renforcer leur engagement dans la mise en œuvre de l'UNSDCF.

III.2 – Plans de travail conjoints

Les plans de travail conjoints constituent les principaux outils à travers lesquels l'UNSDCF 2024 - 2026 sera opérationnalisé, pas par des simples juxtapositions d'activités des agences, mais par les théories de changement des résultats, cohérents avec la matrice, et d'une durée d'un an. Ils seront élaborés par les groupes de résultats sous la coordination de l'équipe

de Gestion des Programmes, avec l'appui technique du groupe suivi-évaluation et du Bureau du Coordonnateur résident. Les plans de travail seront soumis à l'approbation de l'équipe pays des Nations Unies et du comité de pilotage conjointement. Ils seront signés par le Gouvernement et les Chefs d'Agences.

III.3 – Gouvernance de la mise en œuvre du cadre de coopération 2024-2026

La gouvernance de la mise en œuvre de l'UNSDCF 2024 - 2026 sera assurée par les principales instances, ci-après, mises en place au cours du dernier cycle de programmation. A la lumière des résultats de l'évaluation finale de l'UNDAF 2017 - 2023, le système des Nations Unies prendra les mesures nécessaires pour améliorer leur efficacité :

Le comité national conjoint de pilotage est chargé de l'orientation, de la coordination et de l'impulsion de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'UNSDCF. Il a la responsabilité d'examiner et d'approuver tous les documents stratégiques et programmatiques, notamment les plans de travail conjoints, le plan de suivi et d'évaluation, les rapports des revues annuelles, les rapports d'évaluation. Ce comité est co-présidé par le Ministre de la Perspective économique et des Partenariats Internationaux et la Coordonnatrice résidente des Nations Unies. Il est composé des ministres, des chefs d'agences, des représentants des Partenaires Techniques et Financiers, des Organisation de la Société Civile et du secteur privé.

L'équipe pays des Nations Unies (UNCT) : Placée sous le leadership de la Coordonnatrice, elle sera chargée de l'orientation, de la supervision, de la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'UNSDCF. Elle apporte un appui au Comité conjoint de pilotage. Elle est composée des chefs d'agences.

L'équipe de gestion des programmes (PMT) : Elle est la cheville ouvrière de la mise en œuvre, du suivi et l'évaluation de l'UNSDCF. Elle fournit un appui technique et conseil à l'équipe pays des Nations Unies. Elle coordonne les activités des groupes de résultats et le groupe suivi et évaluation. Elle est chargée de l'examen et de la validation de tous les documents stratégiques et programmatiques avant leur soumission à l'équipe pays des Nations Unies pour approbation. Elle coordonne l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de travail conjoints ainsi que l'organisation des revues annuelles et des évaluations de l'UNSDCF. Elle est dirigée par un chef d'agence et composée des adjoints des chefs d'agences.

L'équipe de gestion des opérations (OMT) : Elle est chargée de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie conjointe des opérations (*Business Operations Strategy* (BOS)). Elle joue un rôle crucial dans la gestion des services communs afin de minimiser les coûts de transaction de la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies.

En effet, selon la réforme des Nations Unies, « *la BOS devra faciliter la planification stratégique, la gestion et le suivi des activités menées conjointement par les équipes de pays des Nations Unies en appui à l'exécution des programmes, ainsi que la communication de l'information relative à ces activités. La BOS s'appliquera aux services communs mis en place conjointement par les agences. Elle n'inclura pas ni ne remplacera les plans opérationnels propres à chaque agence. La BOS devra favoriser l'introduction d'innovations dans les modalités de fonctionnement opérationnel communes* ». Elle est dirigée par un chef d'agence et composée des responsables des opérations des agences.

Les groupes de résultats : Ils constituent les piliers de la gouvernance de l'UNSDCF. Ils sont chargés de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi des plans de travail conjoints. Ils prennent une part active à la préparation et l'organisation des revues annuelles ainsi qu'aux évaluations de l'UNSDCF. Ils constituent des espaces de réflexion stratégique, d'échanges d'informations, d'expériences, de leçons apprises. Ils sont dirigés par des chefs d'agences et composés des responsables des programmes des agences.

Le groupe suivi et évaluation : Il est chargé de l'élaboration et de la mise en

œuvre du plan de suivi et évaluation ainsi que de la production et de la gestion des données. Il apporte un appui technique à l'équipe de gestion des programmes et aux groupes de résultats. Il joue un rôle important dans la préparation et l'organisation des revues et des évaluations de l'UNSDCF. Il est composé des responsables de suivi et évaluation des agences.

Les groupes thématiques : Des groupes thématiques spécifiques assurent l'intégration, la considération, la mise en œuvre et le suivi des thèmes transversaux tels que le Genre et Droits de l'Homme, VIH, Prévention contre l'Exploitation et les Abus Sexuels, le réseau des Nations Unies sur la Migration, UN CARES ; comité de Gestion de la clinique des Nations Unies ; Task Force pour la mobilisation des ressources et communication. Tous ces groupes sont dirigés par un Chef d'Agence.

Le Bureau du Coordonnateur Résident : Il apporte un appui technique au Coordonnateur résident dans la planification stratégique, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de l'UNSDCF 2024 -2026. Il appuie également le Comité national conjoint de pilotage et l'équipe pays des Nations Unies. Il a la responsabilité de coordonner la production des rapports annuels de progrès de la mise en œuvre de l'UNSDCF, la préparation et l'organisation des revues annuelles et la réalisation de l'évaluation finale de l'UNSDCF. Il assiste les groupes de résultats, de communication, des opérations, de gestion des programmes et les groupes thématiques. Il assure la gestion des plateformes numériques.

4

Chapitre

Plan de suivi et évaluation



Le suivi et l'évaluation seront guidés par les clauses juridiques ci-après énoncées dans les annexes aux directives relatives au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Les partenaires de mise en œuvre conviennent de coopérer avec les entités des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées au moyen des fonds transférés par lesdites entités et facilitent l'accès aux documents comptables ainsi qu'aux membres du personnel chargé de l'administration de ces fonds. À cet effet, les partenaires de mise en œuvre acceptent ce qui suit :

- 1. L'examen périodique sur place et l'inspection par sondage de leurs documents comptables par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et comme indiqué dans les clauses pertinentes des documents d'engagement/contrats signés avec lesdits organismes ;*
- 2. Le suivi des activités de programme conformément aux normes et aux directives des organismes des Nations Unies en matière de visites et de suivi sur le terrain ;*
- 3. La réalisation d'audits spéciaux ou programmés. Chaque organisme des Nations Unies, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies (lorsque cela est souhaité et en concertation avec le ministère coordonnateur concerné) établit un plan d'audit annuel, en donnant la priorité à l'audit des partenaires de réalisation qui reçoivent une aide pécuniaire importante et à celui des partenaires dont les capacités en matière de gestion financière ont besoin d'être renforcées.*

IV.1 – Suivi

Au cours du cycle précédent, l'équipe pays des Nations Unies a mis en place un dispositif de suivi et évaluation de l'UNSDCF qui sera renforcé en tenant compte des recommandations et des leçons apprises de l'évaluation finale de l'UNDAF 2017 - 2023. Le suivi de l'UNSDCF sera guidé par les règles et les directives du Bureau de coordination des activités de développement du système des Nations Unies. Il sera basé sur le plan de suivi et évaluation assorti d'un calendrier qui sera élaboré par le groupe suivi-évaluation sous la supervision de l'équipe de gestion des programmes et en étroite collaboration avec les groupes de résultats. Ce plan devra être en adéquation avec le plan de suivi et évaluation du PND 2024 - 2028. Il sera également en cohérence avec les plans de suivi et évaluation des agences. Il sera soumis à l'approbation de l'équipe pays des Nations Unies.

a) Mécanismes de suivi

Les principaux mécanismes suivants seront utilisés pour le suivi de l'UNSDCF : (i) Les réunions du Comité conjoint de pilotage ; (ii) Les réunions de l'équipe pays des Nations Unies ; (iii) Les réunions de l'équipe de gestion du programme ; (iv) Les réunions des groupes de résultats ; (v) Les visites conjointes de terrain ; (vi) Les revues annuelles ; (vii) Les réunions du groupe suivi-évaluation et (viii) Les réunions des groupes thématiques.

a) Outil de suivi

La plateforme UNINFO permet d'assurer un suivi efficace de l'UNSDCF. Les capacités du personnel des Nations Unies et partenaires seront davantage renforcées pour une meilleure utilisation de cette plateforme.

a) Modalités de suivi

L'UNSDCF 2024 - 2026 fera l'objet des modalités de suivi ci-après :

☐ **Le suivi du contexte** de mise en œuvre de l'UNSDCF 2024 - 2026 permet d'identifier et d'analyser les facteurs qui influencent la réalisation des activités et les progrès vers l'atteinte des résultats escomptés ;

☐ **Le suivi des effets escomptés** qui consiste à analyser les changements constatés au niveau des effets ;

☐ **Le suivi des produits et des activités** a pour objet la collecte et l'analyse des données qualitatives et quantitatives qui permettront d'apprécier les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des activités, la réalisation des cibles intermédiaires ou finales des produits ;

☐ **Le suivi financier** a pour objet la collecte et l'analyse des données qui permettront d'apprécier les progrès enregistrés et l'utilisation efficiente des ressources en vue de la réalisation des résultats escomptés ;

☐ **Le suivi des risques et des hypothèses** permet d'identifier et d'analyser leur influence sur la mise en œuvre des activités et vers l'atteinte des résultats en vue de proposer le cas échéant des mesures correctives ;

☐ **Le suivi et la présentation des rapports** permettent de suivre les progrès réalisés, les défis rencontrés et les leçons apprises dans la mise en œuvre de l'UNSDCF. Les rapports annuels axés sur les résultats seront produits sous la supervision de l'équipe de gestion du programme avec l'appui des groupes de résultats et du groupe suivi-évaluation. Ils seront examinés et validés lors des revues annuelles. Ils seront soumis à l'approbation de l'équipe pays des Nations Unies et du comité conjoint de pilotage.

IV.2 – Risques et opportunités

a) Risques :

Les risques majeurs qui impacteraient la réalisation des résultats du cadre de coopération seraient : *l'instabilité politique et sécuritaire ; la mauvaise gouvernance publique ; l'insuffisance de financement ; les retards dans l'adoption et la mise en œuvre des politiques ; l'inaccessibilité de certains groupes cibles.*

b) Les opportunités :

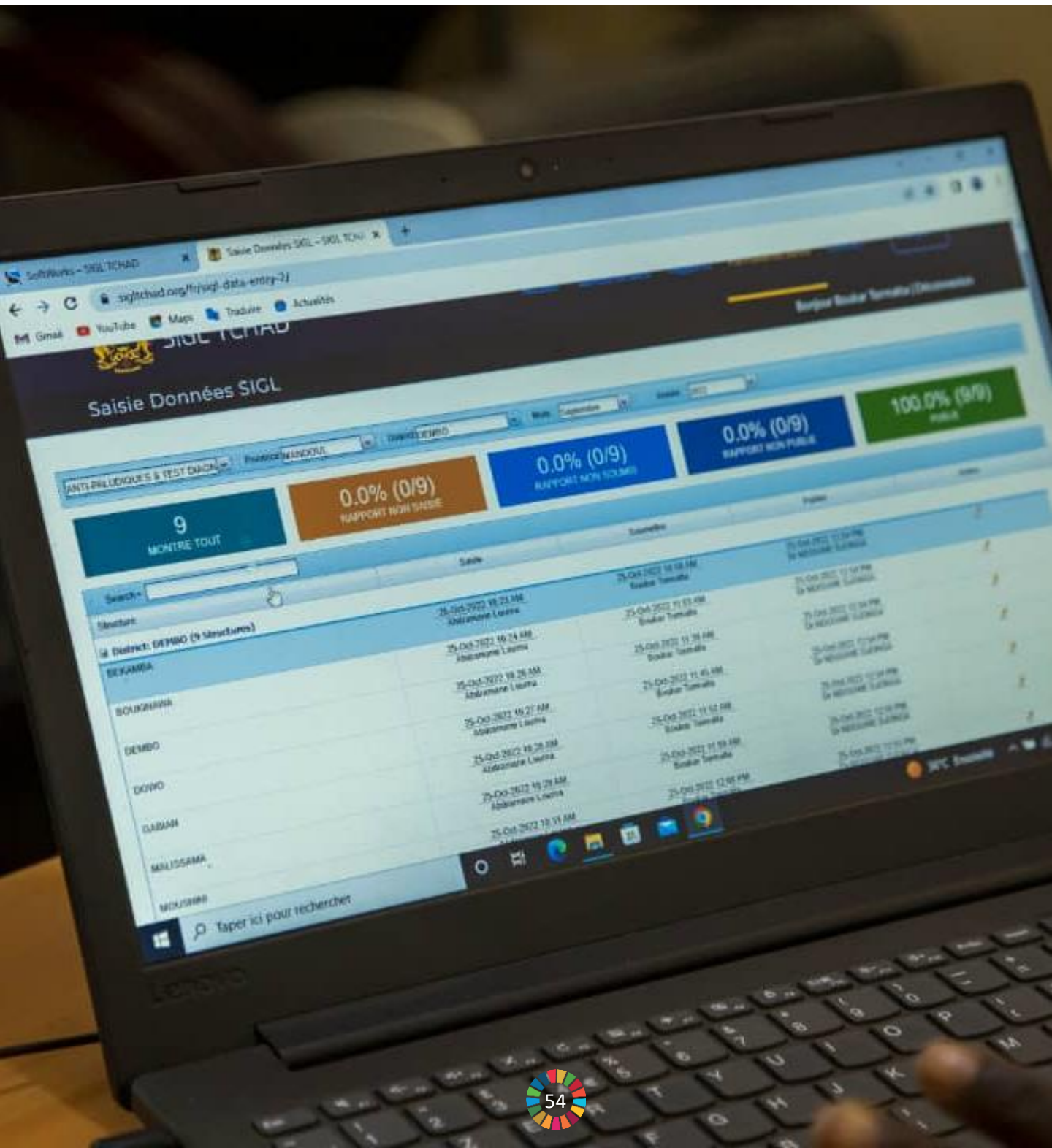
Elles sont, entre autres : *un engagement fort des autorités nationales à tous les niveaux pour la stabilité politique, institutionnelle et sociale ; un leadership du gouvernement pour un cadre macroéconomique et financier viable ; une mise en œuvre efficace de l'Accord de Doha et des recommandations du dialogue national inclusif et souverain ; une meilleure gestion des deniers publics pour fidéliser et maintenir les partenaires, pour attirer les nouveaux types de financements, pour accroître l'aide publique au développement et contribuer à l'amélioration du climat des affaires favorable à une croissance économique inclusive.*

c) Les stratégies d'atténuation des risques :

Il s'agit notamment de : *maintenir la communication et le plaidoyer avec tous les ministères impliqués et les autres parties prenantes à tous les niveaux ; suivre le développement de l'évolution du contexte sécuritaire ; mettre en place un mécanisme de redevabilité ; renforcer la stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources du système des Nations Unies.*

IV.3 – Evaluation

La mise en œuvre de l'UNSDCF 2024 - 2026 fera l'objet d'une évaluation finale indépendante et externe qui est mandataire, en utilisant les normes du groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG). Celle-ci sera entreprise au cours de l'avant dernière année de mise en œuvre de l'UNSDCF 2024 - 2026 conformément aux directives du Bureau de coordination des activités de développement des Nations Unies.



IV.4 – Calendrier d'examen du cadre de coopération

Description des activités	Responsable	Lead	Calendrier			
			Durée	2024	2025	2026
Suivi						
L'élaboration des plans de travail conjoints	Présidents des Groupes Résultats	BCR	1 mois	X	X	X
Missions conjointes de suivi des Nations Unies	Gouvernement/Chefs d'agences/RC	Président PMT	10 jours	X	X	X
Appui aux enquêtes nationales (par exemple, nutrition, population, pauvreté, etc.)	Gouvernement	Selon l'enquête	Selon l'enquête	X	X	X
Collecte et analyse des données de suivi par rapport à chaque indicateur de résultat/produit du cadre de coopération par groupes de résultats.	Président Groupe suivi évaluation	Groupe suivi évaluation	1 mois	X	X	X
Revus						
Mise à jour de l'analyse commune pays	Président PMT	Equipe Programme	1 mois	X	X	X
Revus thématiques et publications	Selon l'agence	Selon l'agence	3 mois	X	X	X
Saisie de données dans UNINFO par toutes les entités	Toutes les agences	BCR	Continu	X	X	X
Revue annuelle des performances du cadre de coopération.	Présidents Groupe des résultats	Groupes de résultats	3 mois	X	X	X
Soutien aux examens volontaires nationaux des progrès vers les ODD	Gouvernement	PNUD	3 mois	X		X
Evaluation						
Évaluation finale indépendante du cadre de coopération	Gouvernement	BCR	2 mois			X
Évaluation finale indépendante des programmes des agences des Nations Unies	Gouvernement	Agences	3 mois		X	
Évaluations finale indépendantes des programmes conjoints des Nations Unies	Dépendant du programme conjoint	BCR	3 mois	X	X	X
Enquêtes MICS	Gouvernement	UNICEF		X		
Enquête Démographique et de Santé	Gouvernement	UNFPA		X		
Recensement Général de la Population	Gouvernement	UNFPA			X	
Apprentissage						
Documenter et analyser collectivement les enseignements tirés tout au long du cycle du programme	Chaque agence	Chaque agence	Continu	X	X	X
Établir un mécanisme d'apprentissage pour rendre les enseignements émergents disponibles dans l'ensemble du système des Nations Unies	Plateformes	Chaque agence	Continu	X	X	X

IV.5 – Renforcement des capacités nationales en production des données statistiques

La disponibilité des données est un défi majeur pour le suivi et l'évaluation du PND et des politiques publiques ainsi que pour l'UNSDCF et les programmes de coopération des agences. Le système des Nations Unies appuiera davantage le renforcement des capacités nationales en matière de production des données statistiques et d'évaluation des politiques publiques et des stratégies sectorielles.

IV.6 – Les ressources financières

Les ressources financières indicatives ont été inscrites dans le cadre budgétaire commun (voir Annexe 2). Il en ressort que l'Equipe de Pays compte financer l'UNSDCF pour un montant de 2 024,648,949 USD dont 426,313,260 USD déjà disponibles soit 21%. A l'horizon 2026, le volume des ressources prévisionnelles est réparti comme suit, par résultat Stratégique : i) Services Sociaux de base : 1,294,123,552 USD soit 65% ; ii) Systèmes Alimentaires : 425,730,913 USD soit 21% ; iii) Gouvernance, paix et sécurité : 139,898,332 USD soit 7% ; et enfin iv) Croissance économique inclusive : 139,896,153 USD soit 7%.

Récapitulatif des ressources par Agence

AGENCES	Total	Disponibles	A Mobiliser
BIT	750 000	480 000	270 000
FAO	125 575 040	48 904 193	76 670 847
HCDH	5 000 000	2 500 000	2 500 000
HCR	660 000 000	170 000 000	490 000 000
IOM	23 260 000	955 000	22 305 000
OCHA	6 125 080		6 125 080
OMS	55 000 000	23 000 000	32 000 000
ONU DC	13 000 000	2 000 000	11 000 000
ONUFEMMES	25 000 000	2 000 000	23 000 000
ONUSIDA	3 000 000	2 400 000	600 000
PAM	601 947 444	28 786 135	573 161 309
PNUD	205 991 385	21 832 750	184 158 635
UNESCO	23 800 000	3 800 000	20 000 000
UNFPA	60 000 000	23 000 000	37 000 000
UNICEF	216 200 000	96 655 182	119 544 818
Total	2 024 648 949	426 313 260	1 598 335 689



ANNEXES

ANNEXE 1: Matrice des résultats de l'UNSDCF 2024-2026

RESULTATS	Indicateurs ODD Nationaux de Performance	Base (2023)	Cible (2026)	Source/Moyen de Vérification	Hypothèses
<p>Priorités Nationales de Développement : AXE IV de la Vision 2030 visant l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne</p> <p>Regional Frameworks: Objectifs 1, 2 et 3 de l'Agenda 2063 ; Pilier I « Gouvernance » de la SINUS 2043</p> <p>SDGs and SDG targets: ODD 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 13, 16, 17</p>					
<p>PRIORITE STRATEGIQUE 1 : SERVICES SOCIAUX DE BASE</p>					
<p>EFFET 1 : D'ici à fin 2026, les populations, particulièrement les femmes, les jeunes, les adolescent(e)s, les enfants et les plus vulnérables ciblés ont un accès équitable et utilisent les services sociaux de base de qualité et inclusifs (OMS, UNICEF, UNFPA, HCR, PNUD, PAM, ONUSIDA, UNESCO, OCHA, FAO, IOM, OIT ; UNV)</p>	1.	Taux d'achèvement du primaire (Base : 47% ; Cible : 50%)		1. Annuaire statistique scolaire	<p>– Un engagement fort des autorités nationales à tous les niveaux pour la stabilité politique, institutionnelle et sociale ;</p> <p>– Un leadership du gouvernement pour un cadre macroéconomique et financier viable ;</p> <p>– Une mise en œuvre efficace des recommandations du dialogue national inclusif et souverain ;</p> <p>– Une meilleure gestion des deniers publics pour attirer les nouveaux types de financement et accroissement de l'aide publique au développement ;</p> <p>– Un climat des affaires favorable pour une croissance économique inclusive.</p>
	2.	Taux de mortalité maternelle (Base : 860 ; Cible : 500)		2. EDS-MICS	
	3.	Taux de mortalité néonatal : Base : 31 pour 1000 ; cible : 27 pour 1000)		3. MICS	
	4.	Taux de prévalence contraceptive : (Base : 6,7% ; Cible : 10%)		4. MICS	
	5.	Incidence VIH pour 1000 Hbts (Base : 0,22 ; cible : 0,11)		5. Spectrum	
	6.	Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant (Base : 10,17 ; Cible : 0,5)		6. SMART	
	7.	Prévalence de la Malnutrition Chronique (Base : 28% ; Cible : 26%)		7. JMP	
	8.	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable (Base : 54% ; Cible : 52%)		8. JMP	
	9.	Proportion des populations qui pratiquent la défécation à l'air libre (Base : 64% ; Cible : 35,6%)		9. JMP	
<p>Produit 1.1. Les Ministères des secteurs sociaux ont des capacités institutionnelles et techniques renforcées pour élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer des politiques sectorielles inclusives, sensibles au genre permettant la capture du dividende démographique, y compris en situation humanitaire.</p>	1.	Nombre de documents et politiques sectoriels élaborés/actualisés et qui prennent en compte le genre (Base : 30 ; Cible : 50)		1. Rapport d'activités	
	2.	Existence d'une stratégie nationale de suivi et évaluation qui est sensible au genre (Base : Non ; Cible : Oui)		2. Rapport d'activités	
	3.	Niveau de mise en œuvre de la politique genre (Base : 0% ; Cible : 75%)		3. Rapport d'évaluation des documents stratégiques	
	4.	Niveau de mise en œuvre de la politique Nationale de la Jeunesse (Base : 0% ; Cible : 75%)		4. Rapport d'activité INSEED DHIS-2	
<p>Produit 1.2. Les populations particulièrement les femmes enceintes et en âge de procréer, les adolescent(e), les enfants et les personnes les plus vulnérables disposent des connaissances, des capacités de plaidoyer et de mobilisation sociale renforcées pour l'accès et l'utilisation des services sociaux de base de qualité dans les zones ciblées, y compris celles affectées par les situations humanitaires.</p>	1.	Nombre des personnes additionnelles vivants dans les communautés nouvellement certifié FDAL (Base : 385,843 ; Cible 361,000)		1. JMP	
	2.	Proportion des enfants de 0-11 mois vaccinés (Penta 3) (Base : 58% ; Cible : 70%)		2. Enquête WUENIC	
	3.	Taux de couverture en Chimio prophylaxie saisonnière de paludisme (Base : 94,16% ; Cible : 99%)		3. Spectrum	
	4.	Nombre des nouvelles infections dues au VIH (Base : 2837 ; Cible : 2407)		4. Rapport PTME/PSLS/IST/H	
	5.	Nombre de nouvelles acceptantes des méthodes modernes de contraception (Base : 182 112 ; Cible : 546 000)		5. DHIS-2	
	6.	Taux d'allaitement exclusif (enfants 0-6 mois) (Base : 11% ; Cible : 20%)		6. Annuaire statistique sanitaire	
	7.	Nombre d'enfants en dehors du système scolaire qui ont accès à l'éducation (Base : 26 413 ; Cible : 50 000)		7. SMART	

RESULTATS	Indicateurs ODD Nationaux de Performance		Cible (2026)	Source/Moyen de Vérification	Hypothèses
	Base (2023)	Cible (2023)			
Produit 1.3. Les ministères des secteurs sociaux disposent d'infrastructures sociales et équipements qui tiennent compte du genre, de l'âge, du handicap et résilients aux changements climatiques et aux autres chocs dans les zones ciblées y compris celles affectées par les situations humanitaires.	1.	Nombre d'écoles qui bénéficie de latrines séparées construites ou réhabilitées (Base : 667 ; cible : 817)	Proportion des structures sanitaires qui offrent la prise en charge pédiatrique du VIH (Base : 7% ; Cible : 50%) Nombre de formation sanitaire qui dispose des services WASH (Base : 0 ; Cible : 250) Nombre des structures sanitaires ayant des services de prises en charges intégrés de la malnutrition aigüe (Base : 839 ; Cible : 1000)	1. Annuaire statistique scolaire	
	2.	Proportion des structures sanitaires qui offrent les services PTME (Base : 87% ; Cible : 100%)		2. DHIS-2	
	3.	Proportion des structures sanitaires qui offrent la prise en charge pédiatrique du VIH (Base : 7% ; Cible : 50%)		3. Rapport d'activités du cluster nutrition	
	4.	Nombre de formation sanitaire qui dispose des services WASH (Base : 0 ; Cible : 250)		4. DHIS-2	
	5.	Nombre des structures sanitaires ayant des services de prises en charges intégrés de la malnutrition aigüe (Base : 839 ; Cible : 1000)		5. Annuaire statistique sanitaire	
Produit 1.4. Les acteurs étatiques et non étatiques au niveau central et local, et les communautés ont des capacités techniques renforcées pour mettre en œuvre des mécanismes de protection sociale et de protection de l'enfant et de la femme dans les zones ciblées, y compris celles affectées par les situations humanitaires.	1.	Nombre des acteurs étatiques et non étatiques formés sur la protection sociale (Base : 400 ; Cible : 600)	Nombre des acteurs bénéficiant des interventions des transferts sociaux (Base : 400 ; Cible : 600) Nombre de communautés ayant déclaré l'abandon du Mariage d'Enfant et des Mutilation Génitale Féminine (Base : 105 ; Cible : 120) Nombre des survivantes de VBG ayant bénéficié de prise en charge des services intégrés (Base : 6 265 ; Cible : 14 400) Nombre des filles et garçons ayant subi des violences qui ont été touchés par les services de santé, d'aide sociale et de justice (Base : 71 241 (36 213 G et 35 028 F ; Cible : 33 248 (16 900 G et 16 348 F)	1. Rapport cluster protection	
	2.	Nombre des acteurs bénéficiant des interventions des transferts sociaux (Base : 400 ; Cible : 600)		2. Rapport d'activités de partenaires de mise en œuvre	
	3.	Nombre de communautés ayant déclaré l'abandon du Mariage d'Enfant et des Mutilation Génitale Féminine (Base : 105 ; Cible : 120)		3. Rapport d'activités	
	4.	Nombre des survivantes de VBG ayant bénéficié de prise en charge des services intégrés (Base : 6 265 ; Cible : 14 400)		4. Rapport d'activités	
	5.	Nombre des filles et garçons ayant subi des violences qui ont été touchés par les services de santé, d'aide sociale et de justice (Base : 71 241 (36 213 G et 35 028 F ; Cible : 33 248 (16 900 G et 16 348 F)		5. Rapport d'activités	

National development priorities: AXE III et IV de l'Agenda 2063 ; Pilier III « résilience » de la SINUS 2043

Regional frameworks: Objectifs 3,5,7 et 17 de l'Agenda 2063 ; Pilier III « résilience » de la SINUS 2043

SDGs and SDG targets: ODD 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 17

RESULTATS	Indicateurs ODD Nationaux de Performance	Base (2023)	Cible (2026)	Source/ Moyen de Vérification	Hypothèses
PRIORITE STRATEGIQUE 2 : SYSTEMES ALIMENTAIRES					
EFFET 2 : D'ici à fin 2026, les acteurs étatiques et non étatiques particulièrement les groupes cibles développent des systèmes alimentaires durables et résilients face au changement climatique et aux crises locales et régionales leur permettant d'améliorer leur sécurité alimentaire, nutritionnelle et leur cadre de vie (PAM, FAO, UNFPA, PNUD, FIDA, HCR, OIM, HCDH, UNICEF, ONUSIDA, OIT ; UNV)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de producteurs et éleveurs qui adoptent les techniques de production végétale et animale appropriées (Base : 500 000 (Femme 275 000 ; Homme 225 000) ; Cible : 750 000 (Femme : 412 000 ; Homme : 337 500)) 2. Revenu annuel moyen des petits producteurs alimentaires (Base : 610 000 FCFA ; Cible : 793 000 FFCA) 3. Proportion de la production écoulée via les marchés (Base : 45% ; Cible : 60%) 4. Nombre des politiques et des stratégies formulées ou mise en œuvre dans les domaines agro-sylvo-pastorales et halieutiques. (Base : 6 ; cible : 8) 		<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre 2. Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre 3. Rapport enquête SMART 	<ul style="list-style-type: none"> - Un engagement fort des autorités nationales à tous les niveaux pour la stabilité politique, institutionnelle et sociale ; - Un leadership du gouvernement pour un cadre macroéconomique et financier viable ; - Une mise en œuvre efficace des recommandations du dialogue national inclusif et souverain ; - Une meilleure gestion des deniers publics pour attirer les nouveaux types de financement et accroissement de l'aide publique au développement ; - Un climat des affaires favorable pour une croissance économique inclusive. 	
Produit 2.1 : Les acteurs étatiques et non étatiques disposent des capacités institutionnelles, techniques et financières renforcées pour promouvoir la prévention et la prise en charge efficace de la malnutrition et assurer la sécurité alimentaire des femmes, des enfants, des PDI, des réfugiés et des personnes les plus vulnérables dans les zones ciblées y compris celles affectées par les situations humanitaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion des ménages vulnérables ayant bénéficié de transferts en espèces et/ou en nature (Base : 80% ; Cible : 90%) 2. Proportion des ménages disposant d'une couverture sociale (Base : 2,4% ; Cible : 4,0%) 3. Nombre d'acteurs étatiques/non étatiques œuvrant dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition formés (Base : 340 ; Cible : 1020) 4. Nombre d'acteurs étatiques et non étatiques ayant bénéficié de renforcement des capacités techniques (Base : 20 ; Cible : 100) 		<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre 2. Rapport Annuel CCPM 3. Rapports des ateliers méthodologiques 4. Liste des documents produits pour informer la prise de décision 	<ul style="list-style-type: none"> - 	
Produit 2.2 : Les populations disposent des capacités techniques renforcées, des actifs productifs, des moyens d'existence, des technologies innovantes pour la transformation durable des systèmes agro-sylvo-pastorales et halieutiques, et le renforcement de leur résilience au changement climatique et aux autres chocs.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de croissance des revenus des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs et des petits producteurs dans les zones cibles (Base : 5% ; Cible : 10%) 2. Nombre de producteurs ayant accès aux intrants appropriés au niveau du marché local (Base : 67 000 (Femme 36 850 ; Homme : 30 150) ; Cible : 200 000 (Femme : 110 000 ; Homme : 90 000)) 3. Pourcentage de producteurs ayant accès aux informations générées par le système d'alerte précoce et les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire (Base : 30% ; Cible : 50%) 4. Nombre des producteurs et éleveurs qui adoptent les techniques de production végétale et animale appropriées (Base : 500 000 (Femme 275 000 ; Homme 225 000) ; Cible : 750 000 (Femme : 412 500 ; Homme : 337 500)) 		<ol style="list-style-type: none"> 1. Enquête SMART 2. Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre 3. SISAAP 4. Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - 	
Produit 2.3 : Les acteurs étatiques et non étatiques disposent des capacités institutionnelles et techniques pour mettre en œuvre des politiques et des stratégies inclusives et sensibles au genre pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et améliorer la gouvernance climatique, foncière et inclusive.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de nouveaux emplois créés pour les groupes vulnérables dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, les PME, l'agriculture durable, la gestion des déchets (Base : 80 500 (44 275 Femmes ; 36 225 emplois pour Hommes) ; Cible : 100 000 (55 000 emplois pour Femmes ; 45 000 emplois pour Hommes)) 2. Nombre de représentants de gouvernement/parlementaires et d'ONG/OSC formés en matière de gouvernance en sécurité alimentaire et nutritionnelle (Base : 0 ; Cible : 50 (Femme : 28 ; Homme : 22)) 3. Nombre de représentants de gouvernement et d'ONG/OSC formés à la sensibilisation aux migrations liées au changement climatique et à la dégradation de l'environnement (Base : 0 ; Cible : 50 (Femme : 28 ; Homme : 22)) 		<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre 2. Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre 3. Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - 	

RESULTATS	Indicateurs ODD Nationaux de Performance	Base (2023)	Cible (2026)	Source/ Moyen de Vérification	Hypothèses
National development priorities: AXE I et III de la Vision 2030, visant la bonne gouvernance et le renforcement des capacités de l'Etat et visant à rendre l'économie fortement diversifiée et compétitive					
Regional frameworks: Objectifs 1, 6, 11 et 13 de l'Agenda 2063 ; Pilier I « Gouvernance », II « sécurité » et III « résilience » de la SINUS 2043					
SDGs and SDG targets: ODD 5, 8, 10, 12, 16, 17					
PRIORITE STRATEGIQUE 3 : GOUVERNANCE PAIX ET SECURITE					
EFFET 3. D'ici à fin 2026, les populations, en particulier les groupes les plus vulnérables, jouissent pleinement de l'Etat de droit, de la cohésion sociale et de la paix (UNICEF, PNUD, HCR, OCHA ; OIM, UNFPA, ONUDC, HCDH, PAM, UNESCO, FAO, OIT ; UNV ; ONUFEMMES)					
	1. Taux d'enregistrement des enfants de moins de 5 ans par âge (Base : 25,7% ; Cible : 30%)			1. MICS	– un engagement fort des autorités nationale à tous les niveaux pour la stabilité politique, institutionnelle et sociale ;
	2. Taux de participation aux élections (Base : 60% ; Cible : 70%)			2. Rapport d'activités Bureau Election	– un leadership du gouvernement pour un cadre macroéconomique et financier viable ;
	3. Proportion des femmes dans les instances de prise de décisions (Base : 25% ; Cible : 35%)			3. Rapport d'activités partenaires de mise en œuvre	– Une mise en œuvre efficace des recommandations du dialogue national inclusif et souverain ;
	4. Pourcentage des enfants de moins d'un an dont la naissance a été enregistrée (Base : 22% ; Cible : 48%)			4. MICS	– Une meilleure gestion des deniers publics pour attirer les nouveaux types de financement et accroissement de l'aide publique au développement ;
	5. Proportion des jeunes dans les instances de prise de décisions (Base : 8% ; Cible : 20%)			5. Rapport d'activités partenaires de mise en œuvre	– Un climat des affaires favorable pour une croissance économique inclusive.
	6. Pourcentage des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) acceptées et mises en œuvre (Base : 35% ; Cible : 55%)			6. Rapport d'activités partenaires de mise en œuvre	
	7. Nombre des évaluations des politiques publiques et stratégies de développement (Base : 14 ; Cible : 20)			7. Rapports d'activités des projets	
Produit 3.1. Les institutions étatiques, les organisations de la société civile et les populations, particulièrement les plus vulnérables ont des connaissances et des capacités techniques renforcées pour une participation accrue au renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits, de la cohésion sociale et de l'unité nationale	1. Nombre des systèmes d'alerte précoce mis en place pour la prévention des conflits, la criminalité transfrontalière et des catastrophes et fonctionnels (Base : 3 ; Cible : 5)			1. Rapports d'activités des projets	
	2. Proportion des personnes issues des communautés soutenues bénéficiant d'interventions intégrées et ciblées pour le renforcement de la cohésion sociale (Base : 15% ; Cible : 25%)			2. Rapports d'activités des projets	
	3. Nombre de stratégie/loi/réglementation mise en place pour réduire les conflits (Base : 1 ; cible : 3)			3. Rapports d'activités des projets	
Produit 3.2 : Les institutions étatiques et non étatiques en charge de la protection des droits humains et de l'administration de la justice disposent des capacités institutionnelles et opérationnelles renforcées pour offrir des services juridiques et judiciaires de qualité, et assurer la protection des droits humains.	1. Nombre des centres d'accès à l'aide juridique et judiciaire ayant bénéficié d'un appui (Base : 3 ; Cible : 5)			1. Rapport d'activités partenaires de mise en œuvre	
	2. Nombre de filles et de garçons victimes de violence qui ont été pris en charge par les services de justice (Base : 18 000 (G : 8 000 ; F : 10 000) ; Cible : 5 000 (G : 2 200 ; F : 2 800))			2. Rapports d'activités des agences	
	3. Nombre de centres d'alerte pour la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance (Base : 00 ; Cible : 10)			3. Actes de nomination des membres du comité interministériel	
	4. Le nombre de rapports périodiques et alternatifs transmis aux organes de traités et autres mécanismes internationaux (Base : 0 ; Cible : 7)			4. Publication dans le site officiel du HCDH	
	5. Nombre d'instruments internationaux en matière de droits de l'Homme ratifiés par le Tchad (Base : 0 ; Cible : 2).			5. Dépôt des instruments de ratification	
Produit 3.3. Les populations, particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes les plus vulnérables ont des connaissances et des capacités techniques renforcées pour une participation accrue aux processus de prise de décision et aux consultations électorales	1. Pourcentage des femmes élues (Base : 0% ; Cible : 15%)			1. Rapports d'activités	
	2. Nombre de personnes sensibilisées pour la participation aux élections (Base : 0 ; Cible : 1 000 000 ; H : 400 000 ; F : 600 000)			2. Rapport d'activités	
	3. Proportion des femmes impliquées dans la gestion du processus électoral (Base : 0% ; Cible : 15%)			3. Actes de désignation des membres du bureau des élections	

RESULTATS	Indicateurs ODD Nationaux de Performance	Base (2023)	Cible (2026)	Source/Moyen de Vérification	Hypothèses
National development priorities: AXE I et III de la Vision 2030, visant la bonne gouvernance et le renforcement des capacités de l'Etat et visant à rendre l'économie fortement diversifiée et compétitive					
Regional frameworks: Objectifs 1, 6, 11 et 13 de l'Agenda 2063 ; Pilier I « Gouvernance » et III « Résilience » de la SINUS 2043					
SDGs and SDG targets: ODD1,2,5,8,10,11,12,17					
PRIORITE STRATEGIQUE 4 : CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE					
EFFET 4 : D'ici 2026, les acteurs étatiques et le secteur privé amélioreront l'efficacité des politiques et des stratégies pour une croissance soutenue, inclusive, diversifiée et créatrice d'emplois et d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes (FAO, PNUD, UNICEF, HCR, PAM, UNFPA, OIM, OCHA, UNODC, OIT, ONUSIDA ; UNV)	1.	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant (Base : 1,48% ; Cible : 2%)		1. INSEED	Un engagement fort des autorités nationales à tous les niveaux pour la stabilité politique, institutionnelle et sociale ;
	2.	Taux d'accès à l'énergie par source et par milieu de résidence (Base : 6,4% ; Cible : 8%)		2. ARCEP	
	3.	Taux d'accès à l'internet par sexe et milieu de résidence (Base : 6% ; Cible : 8%)		3. Rapport 2023 SFI	
	4.	Taux d'inclusion financière (Base : 4% ; Cible : 6%)		4. Banque Mondiale sur le secteur privé	
Produit 4.1. Les institutions publiques, nationales et locales, les organisations de la société civile, les communautés ont des capacités institutionnelles et techniques renforcées pour mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques publiques et les stratégies d'interventions humanitaires en se basant sur un système statistique national efficace	1.	Nombre de plans de développement provinciaux et communaux élaborés et mis en œuvre (Base : 12 ; Cible : 20)		1. Rapports d'activités des projets	Un leadership du gouvernement pour un cadre macroéconomique et financier viable ;
	2.	Nombre de Plan de Développement Provincial mis à jour et intégrant l'adaptation au changement climatique (Base : 9 ; Cible : 15)		2. Rapport d'évaluations	
	3.	Nombre des politiques/ stratégies/ lois/ réglementations formulées, mise en œuvre, suivies et évaluées (Base : 14 ; Cible : 20)		3. Rapport d'activités des agences	
Produit 4.2. Les institutions publiques et le secteur privé ont des capacités institutionnelles et techniques renforcées pour promouvoir l'entrepreneuriat, particulièrement des jeunes et des femmes, les filières porteuses, la transition numérique, l'accès aux énergies renouvelables et aux financements innovants pour une croissance économique inclusive, soutenue et durable	1.	Proportion des jeunes accompagnés ayant développé des activités entrepreneuriales (Base : 25% ; (Filles=25% ; Garçons=60%) Cible : 60% (Filles=35% ; Garçons = 70%)		1. Rapports d'activités des projets	Une mise en œuvre efficace des recommandations du dialogue national inclusif et souverain ;
	2.	Nombre de ménages ayant accès aux énergies renouvelables (Base : 50 ; Cible : 150)		2. INSEED	
	3.	Proportion de femmes et de jeunes des zones d'intervention utilisant les services financiers (Base : 25% ; (Femmes : 30% ; Jeunes : 60%) Cible : 65% (Femmes : 40% ; Jeunes : 70%))		3. Rapport d'activités des agences	
	4.	Montant total annuel de crédits revolving alloués (Base : 450 000 000 XAF ; Cible : 750 000 000 XAF)		4. Rapport d'activités des agences	
Produit 4.3. Les populations particulièrement les femmes, les jeunes, les adolescent(e)s et les personnes les plus vulnérables disposent des capacités techniques renforcées pour le développement des chaînes de valeur et la création des emplois dans les secteurs agricole et minier.	1.	Nombre de jeunes ayant reçu un soutien matériel, technique et/ou financier pour développer leurs activités et améliorer leurs moyens de subsistance (Base : 100 ; (F : 35 ; G : 65) Cible : 1 800 (F : 810 ; G : 990)).		1. Rapports de projet	Une meilleure gestion des deniers publics pour attirer les nouveaux types de financement et accroissement de l'aide publique au développement ;
	2.	Nombre de filières porteuses identifiées sur la base des évidences de qualité (Base : 2 ; Cible : 5)		2. Rapport d'activités des agences	
	3.	Nombre des volontaires placés dans les structures d'accueil (Base : 0 ; Cible : 1 500 dont 60% des Hommes et 40% Femmes)		3. Rapport d'activités programme volontaire	

ANNEXE 2: Tableau des ressources du cadre de coopération

Effet	Nombre de produits	Ressources prévisionnelles (USD)	Ressources disponibles (USD)	Ressources à mobiliser (USD)	AGENCES IMPLIQUÉES
Effet 1 : D'ici à fin 2026, les populations, particulièrement les femmes, les jeunes, les adolescent(e)s, les enfants et les plus vulnérables ciblés ont un accès équitable et utilisent les services sociaux de base de qualité et inclusifs	4	1,294,123,552	325,458,837	968,664,718	BIT; FAO; HCR; OIM; OMS; ONUSIDA; PAM; UNESCO; UNFPA; UNICEF
Effet 2 : D'ici à fin 2026, les acteurs étatiques et non étatiques particulièrement les groupes cibles développent des systèmes alimentaires durables et résilients face au changement climatique et aux crises locales et régionales leur permettant d'améliorer leur sécurité alimentaire, nutritionnelle et leur cadre de vie	3	425,730,913	48,201,059	377,529,854	FAO; OIM; ONUSIDA; PAM; PNUD
Effet 3 : D'ici à fin 2026, les populations, en particulier les groupes les plus vulnérables, jouissent pleinement de l'Etat de droit, de la cohésion sociale et de la paix	3	164,898,332	31,498,270	132,618,062	BIT ; FAO; HCDH; OIM; ONUDC; PNUD; UNFPA, ONUFEMMES
Effet 4 : D'ici 2026, les acteurs étatiques et le secteur privé améliorent l'efficacité des politiques et des stratégies pour une croissance soutenue, inclusive, diversifiée et créatrice d'emplois et d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes	3	139,896,153	21,155,095	118,741,058	BIT; FAO; OIM; PNUD; UNFPA
Total	13	2,024,648,949	426,313,260	1,597,553,692	

NB : Les agences peuvent contribuer à un Produit/Effet sans pour autant que tout ou partie de sa contribution financière pour ce produit ne figure sous le produit en question. Ceci permet d'éviter le double comptage des financements alors que le même financement peut agir sur plusieurs Produits et Effets. La contribution financière des Agences, par Produit du Cadre de Coopération, sera affinée lors l'élaboration des Plans de Travail conjoints de mise en œuvre de l'UNSDCF.

Récapitulatif des ressources par Agence et par Effet

EFFET CADRE DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (UNSDCF 2024 - 2026)

AGENCES	SERVICES SOCIAUX DE BASE			SYSTEMES ALIMENTAIRES			GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE			CROISSANCE ECO INCLUSIVE		
	Total	Disponibles	A Mobiliser	Total	Disponibles	A Mobiliser	Total	Disponibles	A Mobiliser	Total	Disponibles	A Mobiliser
BIT	100,000	-	100,000				200,000	30,000	170,000	450,000	450,000	-
FAO	5,177,520	5,177,520	-	76,919,094	27,341,059	49,578,035	7,215,582	7,077,520	138,062	36,262,845	9,308,095	26,954,750
HCDH							5,000,000	2,500,000	2,500,000			
HCR	660,000,000	170,000,000	490,000,000									
IOM	650,000	-	650,000	10,360,000	0	10,360,000	9,650,000	58,000	8,810,000	2,600,000	897,000	1,703,000
OCHA	2,500,000	-	2,500,000				2,000,000	-	2,000,000	1,625,080	-	1,625,080
OMS	55,000,000	23,000,000	32,000,000									
ONUDC							13,000,000	2,000,000	11,000,000			
ONUPEMMES							25,000,000	2,000,000	23,000,000			
ONUSIDA	2,800,000	2,200,000	600,000	200,000	200,000							
PAM	287,296,032	11,626,135	275,669,900	314,651,412	17,160,000	297,491,412						
PNUD				23,600,407	3,500,000	20,100,407	96,832,750	13,832,750	83,000,000	85,558,228	4,500,000	81,058,228
UNESCO	23,800,000	3,800,000	20,000,000									
UNFPA	40,600,000	13,000,000	27,600,000				6,000,000	4,000,000	2,000,000	13,400,000	6,000,000	7,400,000
UNICEF	216,200,000	96,655,182	119,544,818									
TOTAL	1,294,123,552	325,458,837	968,664,718	425,730,913	48,201,059	377,529,854	164,898,332	31,498,270	132,618,062	139,896,153	21,155,095	118,741,058

ANNEXE 3: Clauses juridiques

Les accords de coopération ou d'assistance, ou autres accords, qui sont mentionnés dans la présente annexe juridique sont ceux qui forment déjà la base juridique des relations entre le Gouvernement du Tchad et chacun des Agences et Programmes du système des Nations Unies qui aident le pays à mettre en œuvre le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF 2024 - 2026)

Considérant que le Gouvernement du Tchad (ci-après le « **Gouvernement** ») a conclu ce qui suit :

a) **CONSIDÉRANT** que le Gouvernement et le **Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après le PNUD)** ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays signé par les deux parties, le **14/10/1977**. Sur la base de l'Article 1, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD. En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent UNSDCF ainsi que le plan de travail conjoint, ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l'Accord de base.

b) Un Accord de base pour la coopération conclue par le Gouvernement avec le **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**, le **14/10/1977**.

c) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (**HCR**), le **03 mai 2000**.

d) Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec le **Programme alimentaire mondial (PAM)**, relatif à l'assistance fournie le PAM, ledit accord ayant été signé le 14/10/1977.

e) Pour ce qui concerne le **Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)**, le même accord régissant l'assistance du PNUD dans le pays a été signé le **14/10/1977**.

f) Un accord avec **l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**, pour l'établissement de la représentation de la FAO Tchad, le **30 septembre 1977**

g) Un Accord de base conclu par le Gouvernement du Tchad avec **l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**, relatif à l'assistance fournie, le **23 mars 1961**.

h) Pour toutes les autres agences, une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'agence compétente des Nations Unies [UNESCO, ONUSIDA, IOM, UNOCHA, ONUDI, ONUFEMMES].

À l'égard de chacune des agences des Nations Unies l'ayant signé, le Plan-cadre de coopération est lu, interprété et appliqué conformément à l'accord de base conclu par chacun des organismes des Nations Unies signataires et le gouvernement hôte et d'une manière compatible avec ledit accord.

Engagements du gouvernement

Le gouvernement apportera un soutien aux efforts des agences des Nations Unies visant à mobiliser les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de cet UNSDCF. Il coopérera avec les agences des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes : encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des agences des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des agences des Nations Unies pour mobiliser les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle internationale et au nom du Tchad ; et enfin permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer au Tchad au financement de l'UNSDCF qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale/ (CFPI)).

Le gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance mentionnés au paragraphe I de ce document.

Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (La « Convention générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des agences ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers. Le Gouvernement accordera en outre aux agences et à leurs représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des agences, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les agences et le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droit aux privilèges et immunités tel que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ». Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'une des agences et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de services au nom des agences. Aucune des agences ni aucun de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne

sera tenue pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le gouvernement et une agence en particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cette agence, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.

Au besoin, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le gouvernement garantira ou couvrira les agences en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les agences mais sous le contrôle du gouvernement ou destinés à une utilisation par le gouvernement.

« Aucune disposition de cet Accord ne saurait être considérée comme une renonciation par les Nations Unies ou l'une de ses agences, fonds ou institutions spécialisées de l'un des privilèges ou immunités quelconques dont ils bénéficient ou leur acceptation de la compétence des tribunaux Tchadiens relativement à des litiges résultant du présent Accord ».

« Aucune disposition de ce document ou relative à ce dernier ne sera présumée être une renonciation, expresse ou tacite, à l'égard des privilèges et immunités des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, y compris le Programme alimentaire mondial, que ce soit en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du **13 février 1946**, de la Convention sur les privilèges et immunités des agences spécialisés du **21 novembre 1947**, selon le cas, et aucune disposition de ce document ou d'un contrat institutionnel ou engagement quelconque ne sera interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités.

ANNEXE 4: CONFIGURATION DE L'ÉQUIPE DE PAYS DES NATIONS UNIES DOCUMENT CONJOINT

La configuration des capacités des équipes de pays est une nouvelle étape introduite dans les orientations du cadre de coopération 2019. Il traite de l'importance de veiller à ce que les capacités disponibles des équipes de pays répondent aux priorités convenues du cadre de coopération et aux besoins du contexte actuel du pays, plutôt que de renouveler automatiquement les arrangements antérieurs ou existants des équipes de pays.

La formulation de ce Cadre de Coopération (UNSDCF 2024 - 2026) s'est basée sur une approche participative et inclusive. En effet, le système des Nations Unies a organisé des consultations avec les partenaires nationaux, notamment les ministères et les autres institutions publiques, les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Un atelier de validation des choix stratégiques s'est tenu sous le leadership du Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux avec la participation de 18 ministres sectoriels.

Soutenu par une base analytique solide de l'analyse commune pays et un dialogue inclusif, le système des Nations Unies en collaboration avec le

Gouvernement a retenu quatre priorités de développement visant à améliorer le bien-être de la population tchadienne ; renforcer les systèmes alimentaires ; renforcer la réactivité et des systèmes de gouvernance efficaces ; favoriser l'économie transformative.

Conformément aux directives des cadre de coopération, l'équipe pays a entrepris l'exercice de configuration pour évaluer le programme de développement des Nations Unies, les capacités et ressources nécessaires dont ils disposent pour mettre en œuvre les résultats escomptés du cadre de coopération.

Ce document de configuration commun propose une déclaration collective et engagement de 14 agences des Nations Unies résidentes et non-résidentes à contribuer de manière cohérente et efficace à l'atteinte des résultats fixés dans l'UNSDCF 2024-2026. Le document est basé sur l'analyse interne des agences sur leur capacité et leur contribution prévue aux différents Effets et Produits du cadre de coopération.

RESULTATS ET STRATEGIES DU CADRE DE COOPERATION DES NATIONS UNIES AU TCHAD (UNSDCF 2024 - 2026)

CHANGEMENTS SOUHAITES/ IMPACT

Un Tchad qui garantit à tous, l'accès à des emplois décents, à des services sociaux de base de qualité, et où les femmes, les enfants, les adolescent(e)s, les jeunes, y compris les personnes déplacées, réfugiées, migrantes, handicapées et nomades, jouissent de tous leurs droits

AXES STRATÉGIQUES

Services sociaux de base de qualité

Populations, particulièrement les femmes, les jeunes, les adolescent(e)s, les enfants et les plus vulnérables ciblés ont un accès équitable et utilisent les services sociaux de base de qualité et inclusifs

Systèmes alimentaires

Acteurs étatiques et non étatiques particulièrement les groupes cibles développent des systèmes alimentaires durables et résilients face au changement climatique et aux crises locales et régionales leur permettant d'améliorer leur sécurité alimentaire, nutritionnelle et leur cadre de vie

Gouvernance, paix et sécurité

Populations, en particulier les groupes les plus vulnérables, jouissent pleinement de l'Etat de droit, de la cohésion sociale et de la paix

Croissance économique inclusive

Acteurs étatiques et le secteur privé améliorent l'efficacité des politiques et des stratégies pour une croissance soutenue, inclusive, diversifiée et créatrice d'emplois et d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes

EFFETS

LNOB

Personnes handicapées ; Personnes vivant avec le VIH et les personnes clés ; Détenu-e-s ; Déplacé-e-s internes et les déplacé-e-s forcé-e-s ; Migrants et Réfugiés ; Orphelins, enfants de la rue ; Femmes cheffes de ménages

THEMATIQUES TRANSVERSALES

Egalité des sexes ; Droits humains ; Résilience ; Redeabilité

HYPOTHESES

Cadre macroéconomique et financier viable ; Une mise en œuvre efficace des recommandations du dialogue national inclusif et souverain ; Une meilleure gestion des deniers publics pour attirer les nouveaux types de financement et accroissement de l'aide publique au développement ; Un climat des affaires favorable pour une croissance économique inclusive.

Instabilité politique ; Instabilité sécuritaire ; Mauvaise gouvernance ; Manque de financement ; Les retards dans l'adoption des nouvelles politiques ; Certains groupes sont inaccessibles



ANNEXE 5: Configuration de l'équipe pays pour la mise en œuvre du cadre de coopération 2024-2026

Les axes stratégiques, les effets et les produits du cadre de coopération pour le développement durable (UNSDCF 2024 - 2026) couvrent un large éventail de questions de développement, humanitaire et de consolidation de la paix au Tchad. L'exercice de la configuration de l'équipe pays a été mené conformément au principe d'une « présence d'une agence adaptée et fondée sur les besoins », comme le préconise la résolution de l'ONU sur le repositionnement du système de développement. L'objectif est de :

1. Veiller à ce que les capacités dont dispose l'équipe pays répondent aux priorités convenues du cadre de coopération et aux besoins du contexte actuel du Tchad et la promesse collective de ne laisser personne de côté ;
2. Améliorer la transparence de la coordination, l'efficacité et l'impact des activités de développement des Nations Unies en lien avec priorités nationales de développement du Tchad.

L'exercice de configuration a été réalisé entre toutes les entités des Nations Unies (résidentes et non résidentes) qui signeront et mettront en œuvre le cadre de coopération. Les entités des Nations Unies suivantes font partie de l'équipe pays des Nations Unies au Tchad et sont chargées de la mise en œuvre des différentes priorités suivantes :

1. Accès équitable et utilisation des services sociaux de base de qualité et inclusifs (OMS, UNICEF, UNFPA, HCR, PNUD, PAM, ONUSIDA, UNESCO, OCHA, FAO, OIM, BIT)
2. Amélioration des systèmes alimentaires (PAM, FAO, UNFPA, PNUD, HCR, OIM, HCDH, UNICEF, ONUSIDA, BIT)
3. Renforcement de la Gouvernance, paix et sécurité (UNICEF, PNUD, HCR, OCHA ; OIM, UNFPA, ONUDC, HCDH, PAM, UNESCO, FAO, BIT ; ONUFEMMES)
4. Favorisation d'une croissance économique

inclusive (FAO, PNUD, UNICEF, HCR, PAM, UNFPA, OIM, OCHA, ONUDC, BIT, ONUSIDA).

Actuellement, 11 agences sur les 14 maintiendront un bureau de représentation à N'Djamena, soit toutes les agences signataires du cadre de coopération précédent (UNDAF 2017 - 2023) seront les signataires du nouveau cadre (UNSDCF 2024 - 2026). Les agences non-résidentes, continueront à mettre en œuvre les activités grâce à leur présence régionale respective et, le cas échéant, compléteront la capacité par support technique à court terme.

L'analyse des résultats de la configuration indique que l'équipe pays des Nations Unies au Tchad a l'expertise technique, fonctionnelle et opérationnelle et des capacités à honorer les engagements pris dans le cadre de coopération. Le tableau 1 ci-dessous détaille l'engagement de chaque agence des Nations Unies chargée de mettre en œuvre les quatre priorités stratégiques et les sept produits du cadre de coopération.

Le système des Nations Unies pour le développement au Tchad est engagé à exploiter ses avantages comparatifs et travailler conjointement de manière intégrée pour soutenir le gouvernement et les acteurs non étatiques dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). En réfléchissant à la proposition de valeur des Nations Unies, l'équipe pays et ses partenaires ont défini le rôle des Nations Unies dans l'établissement de partenariats avec différents secteurs de la société, y compris le gouvernement, le secteur privé, acteurs non étatiques et autres acteurs internationaux, les partenaires au développement et de mobiliser des ressources pour la réalisation des ODD. Les Nations Unies ont toujours travaillé avec une pléthore de partenaires favorisant la coordination et approches intersectorielle.

Mécanismes de mise en œuvre

La Coordinatrice Résidente du système des Nations Unies et les Chefs d'Agences, Programmes et Fonds des Nations Unies respecteront les responsabilités individuelles et mutuelles stipulées dans le cadre de gestion et de redevabilité (*Management and Accountability Framework*). Par le biais du MAF, l'équipe pays des Nations Unies s'assurera une approche cohérente et un engagement envers la résolution de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système de développement des Nations Unies.

Dans le document UNSDCF 2024 - 2026, il est prévu la mise en place d'un Comité directeur conjoint national de pilotage qui est l'organe directeur le plus élevé du cadre de coopération, coprésidé par le Coordonnateur Résident (CR) et le Ministre de la Protective Economique et Partenariats Internationaux. Le Comité Conjoint de pilotage assure l'orientation stratégique du processus du cadre de coopération.

L'équipe de pays des Nations Unies, sous la direction de la Coordinatrice résidente des Nations Unies, assurera la supervision stratégique globale pour l'ensemble du cycle du cadre de coopération. Pour

opérationnaliser le processus, l'équipe pays des Nations Unies mettra en place les groupes des résultats, l'équipe de gestion des programmes et les groupes thématiques qui seront tous présidés par des Chefs d'Agence.

Les groupes de résultats assureront le leadership, la coordination et la responsabilité pour la mise en œuvre des interventions afin de réaliser les produits convenus et les Effets retenus. Les groupes sont formés par le personnel des Nations Unies et ceux du gouvernement au niveau technique. L'adhésion au groupe de résultats comprend les entités des Nations Unies non-résidentes et inclura les entités gouvernementales et non gouvernementales pertinentes au besoin.

Les Groupes des Résultats rendront compte régulièrement à l'équipe pays des Nations Unies et annuellement au Comité conjoint de pilotage, si nécessaire d'ajustement dans le cadre de la matrice des résultats et la théorie du changement sera discutée. Ce sera l'occasion de vérifier l'atteinte des résultats par rapport à l'engagement et évaluer si la configuration de l'équipe pays actuelle est toujours adaptée à l'usage.



LES AGENCES DES NATIONS UNIES AU TCHAD

Au Tchad l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT) est composée des chefs des agences, fonds et programmes des Nations Unies. Elle appuie le gouvernement dans l'atteinte de ses objectifs de développement durable à travers la mise en œuvre du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF 2024-2026). Ce cadre de coopération est supervisé par un comité de pilotage

coprésidé par le Ministre en charge de la Prospective économique et des Partenariats internationaux et du Coordonnateur résident du Système des Nations Unies.

Dix-huit (18) agences, fonds et programmes des Nations Unies mettront en œuvre l'UNSDCF à travers des plans de travail annuels conjoints.





CAPACITES TECHNIQUES DES AGENCES

CAPACITES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES DE L'EQUIPE PAYS DU TCHAD


unicef | pour chaque enfant

CAPACITES TECHNIQUES		CAPACITES FONCTIONNELLES					CAPACITES FINANCIERES (Estimation USD)		
Thematic policy expertise	International norms and standards	Policy formulation & implementation	Knowledge Management	Network partnerships	Communication and advocacy	Programme Implementation	M &E	Core and non-core resources	To be mobilized
UNSCDF Effet 1 UNICEF dispose d'une solide expertise nationale et internationale dans les domaines des droits de l'enfant. Cette expertise couvre divers domaines dont la santé et le VIH, l'éducation, la protection de l'enfant, l'eau-hygiène-assainissement, la nutrition, les politiques sociales	Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap	Oui, l'UNICEF dispose d'expertise dans le domaine des politiques sociales et il fournit l'appui technique aux services étatiques pour la formulation des politiques	Oui. La production d'évidences est une des stratégies de changement qui guide la formulation et la mise en œuvre des différentes composantes du programme de coopération de l'UNICEF au Tchad	Oui. Le développement et le leveraging de partenariat stratégique entre l'UNICEF et le Gouvernement du Tchad, organisations de la société civile, les agences des Nations Unies, les partenaires multi et bilatéraux, les organisations à base communautaire	Oui. Disponibilité d'une expertise technique en communication et en plaidoyer qui travaille en partenariat avec les médias ainsi que les ambassadeurs de l'UNICEF	Oui. Disponibilité d'une expertise technique dans les différents domaines d'intervention du programme de coopération	Oui. Disponibilité de l'expertise technique dans les différents domaines d'intervention du programme de coopération	58,500,000	157,700,000

CAPACITES TECHNIQUES		CAPACITES FONCTIONNELLES					CAPACITES FINANCIERES (Estimation USD)		
Thematic policy expertise	International norms and standards	Policy formulation & implementation	Knowledge Management	Network partnerships	Communication and advocacy	Programme Implementation	M & E	Core and non-core resources	To be mobilized
UNSCDF Effet 1 Appui technique dans l'élaboration et l'analyse des politiques sectorielles de l'Education, de l'environnement, Promotion de la paix	Oui, l'UNESCO Dispose d'expertises et d'un office des normes internationales et des affaires juridiques qui contribue au mandat normatif de l'Organisation	Oui, l'UNESCO dispose d'une expertise avérée en matière de formulation et de mise en œuvre de politiques sectorielles dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la communication entre autres	Oui, l'UNESCO par la mise en place du système d'information et de gestion de l'éducation-SIGE. Dispose des structures et d'expertises en gestion des connaissances et des systèmes d'information	Oui, l'UNESCO est en collaboration avec le gouvernement, les agences des Nations Unies, les partenaires multi et bilatéraux	Oui, l'UNESCO dispose d'une politique de communication en matière de promotion du droit à l'éducation et de la protection des enfants	Oui, l'UNESCO dispose d'une expérience avérée dans la conception et la mise en œuvre de programmes dans divers domaines tels que l'éducation, le genre et l'inclusion, la culture, la sauvegarde de l'environnement, la promotion de la paix	Oui, l'UNESCO à travers son Institut des statistiques qui est en charge de l'élaboration du rapport mondial sur l'éducation avec un accent particulier sur le suivi de l'éducation des enfants et des filles.	3,800,000	20,000,000

CAPACITES TECHNIQUES		CAPACITES FONCTIONNELLES						CAPACITES FINANCIERES (Estimation USD)	
Thematic policy expertise	International norms and standards	Policy formulation & implementation	Knowledge Management	Network partnerships	Communication and advocacy	Programme Implementation	M & E	Core and non-core resources	To be mobilized
<p>UNSCDF Effet 1, 2</p> <p>Dispose d'expertises en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention du VIH, traitement, soins et soutien ; - Reduction des inégalités et le lutte contre la stigmatisation, discrimination - Mobilisation de communauté ; - Statistiques sur l'épidémie et son impact ; - Intégration de la dimension de genre et le renforcement des femmes, des filles des jeunes et des populations clés ; - Coïnfektion, Tuberculose - VIH - Droits de humains - Intégration VIH en situation humanitaire ; - Protection sociale et CSU - Renforcement des capacités de la société civile et les associations de PVVIH et des populations clés 	<p>Dispose de capacités techniques et politiques à travers la Direction des politiques, plaidoyer et gestion des connaissances et la Direction des Programmes avec les communautés de pratiques et leur démembrément au niveau des bureaux régionaux</p>	<p>Oui, dispose de ces capacités à travers les communautés de pratiques (Data for Impact, Equality and Rights for All, Equitable Finance, Science, Systems and Services for All).</p>	<p>Oui, dispose de ces capacités à travers les communautés de pratiques (Data for Impact, Equality and Rights for All, Equitable Finance, Science, Systems and Services for All).</p>	<p>Oui, le bureau pays aura également le soutien du Bureau régional et siège à Genève</p>	<p>Oui, le bureau pays aura également le soutien du Bureau régional et siège à Genève avec les visites de haut niveau</p>	<p>Oui, le Bureau dispose de ces capacités à travers les communautés de pratiques (Data for Impact, Equality and Rights for All, Equitable Finance, Science, Systems and Services for All) et le Dispositif d'Appui Technique</p>	<p>Oui, dispose d'un outil de suivi (JPMS) qui est renseigné annuellement par les Bureaux Pays et l'Equipe conjointe.</p>	<p>2,400,000</p>	<p>600,000</p>

CAPACITES TECHNIQUES		CAPACITES FONCTIONNELLES						CAPACITES FINANCIERES (Estimation USD)	
Thematic policy expertise	International norms and standards	Policy formulation & implementation	Knowledge Management	Network partnerships	Communication and advocacy	Programme Implementation	M & E	Core and non-core resources	To be mobilized
<p>UNSDCF Effet 3</p> <p>Le HCDH adresse les thématiques stratégiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'Etat de droit et de l'obligation de rendre compte des violations des droits de l'Homme - Renforcement de l'égalité et lutte contre la discrimination ; - Intégration des droits de l'homme dans le développement durable ; - Accroissement de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme. 	<p>Dispose de capacités techniques, politiques et normatives tant au niveau du siège à Genève que du bureau pays au Tchad. Le bureau travail sur les droits civils et politiques, mais également sur les droits économiques, sociaux et culturels. Le HCDH dispose d'une capacité de surveillance des droits de l'Homme au Tchad</p>	<p>Oui, Le HCDH dispose d'un plan de gestion quadriennal qui est le résultat de plusieurs consultations régionales et nationales avec des partenaires stratégiques institutionnels et autres avec l'objectif de ne laisser personne de côté.</p>	<p>Oui, Cela fait partie des stratégies transversales du HCDH pour mettre en œuvre son mandat de promotion et de protection des droits de l'Homme.</p>	<p>Oui, les partenaires stratégiques sont à la fois institutionnels et non étatiques et sont constitués pour l'essentiel de quelques ministères sectoriels, de l'Institution nationale des Droits de l'Homme et des Organisations de la société civile mais aussi des PTFs</p>	<p>Oui, dispose de capacités à mener des actions de communication et de plaidoyer en matière de droits de l'homme</p>	<p>Oui, Le HCDH exécute depuis plusieurs années des projets financés par le PBF et l'Union européenne ainsi que d'autres partenaires stratégiques en partenariat avec des agences des Nations Unies.</p>	<p>Oui, les modalités de suivi-évaluation s'appuient à la fois sur les procédures internes au HCDH mais également sur des expertises externes</p>	<p>2,500,000</p>	<p>2,500,000</p>



ONU DC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

CAPACITES TECHNIQUES

Thematic policy expertise

UNSDCF Effet 3

L'expertise de l'ONU DC fait corps aux questions liées à la criminalité, à la paix et à la Sécurité. La lutte contre le Traffic et la consommation de la Drogue ; la criminalité transnationale organisée ; le Traffic des migrants et la traite des personnes ; le terrorisme ; la corruption et les crimes financiers et l'appui à la réforme de la justice pénale

International norms and standards

ONU DC assure le secrétariat des trois conventions internationales en matière de contrôle des drogues, ainsi que des conventions de Palerme contre la criminalité transnationale organisée et de Mérida contre la corruption, mais aussi l'élaboration de normes et standards notamment en matière de justice pénale.

Policy formulation & implementation

Oui, l'ONU DC dispose d'une vision stratégique 2030 pour l'Afrique dans laquelle sont incluses les priorités pour le Tchad.

Knowledge Management

Oui. Cela fait partie des priorités stratégiques transversales de l'ONU DC pour mettre en œuvre son mandat de promotion Paix, de la Justice et de la Sécurité en luttant contre toutes les formes de criminalités.

Network partnerships

Oui, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de coopération l'ONU DC travaillera en collaboration avec les Ministères et organisations de la société civile, les agences du système des Nations Unies, les partenaires multi et bilatéraux

Communication and advocacy

Oui. Disponibilité d'une expertise technique en communication et en plaidoyer au sein de l'équipe du bureau régional qui travaille en partenariat avec les médias nationaux et internationaux.

CAPACITES FONCTIONNELLES

Programme Implementation

Oui, disponibilité d'une expertise technique de qualité dans les différents domaines d'intervention du programme de coopération entre l'ONU DC et le Gouvernement du Tchad ; et ce sur des projets Pays, des programmes transfrontaliers, régionaux et internationaux.

M & E

Oui, disponibilité d'une section dédiée au suivi et évaluation

Core and non-core resources

2,000,000

To be mobilized

11,000,000

CAPACITES TECHNIQUES		CAPACITES FONCTIONNELLES						CAPACITES FINANCIERES (Estimation USD)		
Thematic policy expertise		International norms and standards	Policy formulation & implementation	Knowledge Management	Network partnerships	Communication and advocacy	Programme Implementation	M & E	Core and non-core resources	To be mobilized
UNSDCF Effet 1, 2, 3 Gestion et gouvernance des migrations : <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la traite des personnes et trafic illicite des migrants - Assistance au Retour volontaire et réintégration des migrants - Renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques sur la migration - Immigration et gouvernance des frontières - Engagement de la diaspora - Collecte et gestion des données sur la migration - Aide à la réinstallation des réfugiés - Transition, récupération, résilience et consolidation de la paix ; - Stabilisation communautaire - Aide humanitaire d'urgence - Solutions durables pour les déplacés - Atténuation du changement climatique 		OIM accompagne le gouvernement dans la domestication de la Convention de Kampala ; Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ; ainsi que la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations (PMM).	Oui, l'OIM possède une solide expertise et expérience dans le soutien aux autorités tchadiennes dans le développement et le renforcement des cadres politiques et institutionnels nationaux	Oui, l'OIM bénéficie des connaissances et des outils de gestion des connaissances de son Siège et des bureaux régionaux, et possède une vaste expérience de leur application au contexte local. Ces connaissances sont partagées et échangées avec des partenaires du gouvernement, des agences et de la société civile.	Oui, l'OIM co-préside le Réseau des Nations Unies sur les migrations au Tchad. Dispose des fortes relations avec les partenaires multilatérales, bilatérales et une équipe dédiée à l'engagement avec le secteur privé.	Oui, l'OIM Tchad dispose d'une unité robuste en communication et en plaidoyer	Oui - L'OIM a la capacité et l'expertise nécessaires pour mettre en œuvre des programmes au Tchad avec une gamme d'experts programmiques et techniques de haut niveau	Oui, le S&E est une composante obligatoire des projets. Le S&E représente environ 2 % des budgets.	24,255,000	21,523,000

CAPACITES TECHNIQUES		CAPACITES FONCTIONNELLES						CAPACITES FINANCIERES (Estimation USD)	
Thematic policy expertise	International norms and standards	Policy formulation & implementation	Knowledge Management	Network partnerships	Communication and advocacy	Programme Implementation	M&E	Core and non-core resources	To be mobilized
<ul style="list-style-type: none"> - UNSDCF Effet 1 - Politiques et stratégies nationales aux normes - Prévention des maladies y compris la vaccination ; - Riposte aux épidémies ; - Equité dans les soins (ne laisser personne dehors) ; - Offre des services de la qualité ; - Accès sans discrimination aux services de santé de qualité - Urgences et Règlement Sanitaire International - Promotion de la santé ; - Participation communautaire - Médicaments et autres produits sanitaires de qualité ; - Protection contre les risques financiers ; - Personnel de santé qualifié et suffisant - Gouvernance sanitaire ; - Information sanitaire, données statistiques et la santé numérique. 	<p>L'OMS dispose des expertises qui définissent les normes et standards à travers le Bureau régional et au siège. Elle fait appel à des experts dans divers domaines d'expertise de la santé</p>	<p>Oui, l'OMS dispose des expertises dans divers domaines tel que orientations et planification stratégiques, le leadership la prise en charge des diverses maladies, la riposte aux épidémies, la promotion de la santé, le développement des ressources humaines pour la santé en vue d'assurer à la population l'accès universel aux soins de santé de qualité, globaux, intégrés, continus et centrés sur la personne et de ne laisser personne de côté</p>	<p>Oui, l'OMS dispose des expertises dans divers domaines tel que orientations et planification stratégiques, le leadership la prise en charge des diverses maladies, la riposte aux épidémies, la promotion de la santé, le développement des ressources humaines pour la santé en vue d'assurer à la population</p>	<p>Oui, l'OMS travaille avec Le Gouvernement à l'échelle nationale et mondiale et aide le pays pour les échanges des connaissances, expérience et des évidences sur la santé publique ou les problèmes liés à la santé</p>	<p>Oui, OMS mène un plaidoyer de haut niveau dans certains cas par le personnel local et parfois avec le renfort d'un niveau supérieur de l'Organisation</p>	<p>Oui, dispose du personnel formé et expérimenté dans le domaine de la gestion axée sur les résultats. Avec différents plans d'action et plans opérationnels conformément à son Agenda de Transformation</p>	<p>Oui, le pays dispose d'un système de suivi et évaluation renforcé annuellement dont l'OMS assure la coordination en collaboration avec le MSPP. Essentielle ment la Plateforme DHIS2 et le Comité de suivi du Plan de mise en œuvre du plan national de développement sanitaire (PNDS4)</p>	<p>23,000,000</p>	<p>32,000,000</p>



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

CAPACITES TECHNIQUES		CAPACITES FONCTIONNELLES					CAPACITES FINANCIERES (Estimation USD)		
Thematic policy expertise	International norms and standards	Policy formulation & implementation	Knowledge Management	Network partnerships	Communication and advocacy	Programme Implementation	M & E	Core and non-core resources	To be mobilized
<p>UNSDCF Effet 2</p> <p>Expertise en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la production agro-sylvopastorales et halieutiques ; Amélioration de la nutrition ; Amélioration de l'environnement ; Amélioration des conditions de vie des populations, en ne laissant personne de côté 	<p>Dispose des expertises dans le domaine de développement des chaînes de valeur dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, la forêt, la pêche et l'aquaculture ; politiques et stratégies sectorielles en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition ; Valorisation et la gestion durable des ressources naturelles pour le renforcement de la résilience.</p>	<p>Oui, la FAO assure bien la fonction de conseiller au niveau national avec des reformes en vue en matière de sécurité alimentaires et nutritionnelles (formulation et adoption par le gouvernement de la loi d'orientation agrosylvopastorale ; la feuille de route nationale sur les systèmes alimentaires ; l'élaboration de la politique nationale foncière, participation aux enquêtes agricoles élaboration du cadre harmonisé)</p>	<p>Oui, le renforcement des capacités des institutions nationales en matière de sécurité alimentaires et nutritionnelles, l'introduction des technologies, des innovations et connaissance dans les domaines agrosylvopastoraux et halieutiques</p>	<p>Oui, FAO est en partenariats avec le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments, INFOODS qui est le Réseau international des systèmes de données sur l'alimentation ; Coopération Sud-Sud, le programme pilote « Accélérateur de mentorat », gouvernement, organisations à base communautaire</p>	<p>Oui, la FAO dispose une stratégie de communication, et mène un plaidoyer de haut niveau</p>	<p>Oui, la FAO dispose des capacités au niveau national, organisée en pôle Nexus humanitaire développement et paix ; gouvernance, transhumance transfrontalière ; urgence et résilience ; genre et transversale ; cluster sécurité alimentaire. La FAO s'appuie également sur les expertises au niveau du bureau sous régional, régional et le siège.</p>	<p>Oui. Un système de suivi et monitoring est mis en place pour le suivi de la mise en œuvre de son programme</p>	<p>48,904,193</p>	<p>76,670,847</p>



CAPACITES TECHNIQUES			CAPACITES FONCTIONNELLES					CAPACITES FINANCIERES (Estimation USD)	
Thematic policy expertise	International norms and standards	Policy formulation & implementation	Knowledge Management	Network partnerships	Communication and advocacy	Programme Implementation	M & E	Core and non-core resources	To be mobilized
UNSDCF Effet 1, 3 et 4 - Santé sexuelle et reproductive - Planification familiale - Prévention et prise en charge des VBG et pratiques néfastes - Droits humains - Autonomisation des femmes et des jeunes - Dividende démographique - Données démographique - Consolidation de la paix, cohésion sociale et éducation civique	UNFPA dispose d'expertise Normes et standards stratégiques, avec une valeur ajoutée pour sa compétence particulière en matière de Santé de la Reproduction et particulièrement la planification familiale et son impact positif sur le capital humain et le dividende démographique, la lutte contre les violences basées sur le genre, et l'implication des femmes et des Jeunes dans le processus de paix, sécurité et Développement de leur pays.	Oui, est co-lead du cluster protection et agence lead du sous cluster VBG, UNFPA a cette capacité locale et avec l'appui de son bureau Régional, d'apporter expertise en matière de formulation des lois, règles et procédures qui pourraient aider à améliorer la situation de l'épanouissement des jeunes filles, femmes et jeunes dans le pays.	Oui, en assurant la coordination des actions de tous les acteurs intervenants dans le domaine de la Santé de la Reproduction et des VBG, avec les séances de formation pour tous les acteurs et surtout les partenaires du gouvernement et autres acteurs locaux	Oui, en travaillant étroitement avec les autres agences des NUs, les ONGs locales et internationales, le secteur privé, mais surtout le gouvernement, les collectivités locales.	Oui, en collaboration avec les médias locaux, internationaux, et aussi en apportant cette expertise qui aiderait le gouvernement dans ses plans d'investissements et de recherche de financement.	Oui, en respectant le cadre de coopération ainsi défini, et avec l'appui des experts de bureaux régional et siège	Oui, UNFPA dispose d'une bonne capacité de suivi et évaluation de son programme, avec l'appui des experts nationaux et en collaboration avec le gouvernement.	27,000,000	33,000,000

CAPACITES TECHNIQUES		CAPACITES FONCTIONNELLES				CAPACITES FINANCIERES (Estimation USD)		
expertise	and standards	& implementation	Management	partnerships	and advocacy	Implementation	non-core resources	mobilized
<ul style="list-style-type: none"> UNSDCF Effet 1 et 2 Préparation et réponse aux urgences y compris les systèmes d'alerte précoce Résilience intégrée Support technique et renforcement des capacités, et financier au système de protection sociale Cartographie et analyses des risques, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle Chaines d'approvisionnement Services aériens et partagés, des innovations et technologies de communication Prise en compte des thématiques transversales 	<p>Le PAM, à travers ses divisions de gouvernance et leadership est doté d'expertises stratégiques pour conseiller, orienter et appliquer les normes et standards internationaux en matière de conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des programmes d'assistance alimentaire en situation de crise et de développement. Il bénéficie d'expertises locales, régional, et du Siège</p>	<p>Oui, à travers sa section Recherche et analyses, qui joue le rôle de conseiller sur l'analyse des risques et la vulnérabilité, la formulation et mise en œuvre des politiques et programmes sur la sécurité alimentaire, les systèmes alimentaires, la nutrition. Effectue des études pour orienter de façon stratégique et opérationnelle les attentes des bénéficiaires. Dispose d'expertise en Renforcement des capacités en planification, mise en œuvre de programmes de résilience réactifs aux chocs induits par le changement climatique.</p>	<p>Oui, la section Recherche et analyses a une capacité pour générer, gérer, partager et diffuser des apprentissages afin d'adapter continuellement les programmes et politiques aux contextes locaux et provinciaux du Tchad. Le PAM a un outil stratégique (EPB) qui planifie la génération des évidences et apprentissages locales et régionales pour informer l'adaptation des programmes.</p>	<p>Oui, l'engagement avec des réseaux et partenariats comme le partage d'expertises sur la protection sociale avec d'autres pays. Le PAM poursuivra cet effort pour appuyer le gouvernement sur la formulation et la mise en œuvre des programmes et politiques de protection sociale sensible aux chocs avec l'appui du Siège et du Bureau Régional</p>	<p>Oui, la division communication et plaidoyer du Siège et du Bureau Régional viendra en appui à l'expertise internationale et locale disponible au niveau pays pour faire avancer cet effort de communication et de plaidoyer.</p>	<p>Oui, les capacités fonctionnelles du PAM en matière de mise en œuvre des projets et programmes couvrent une gamme très variée et solide pour soutenir la durabilité et l'appropriation des interventions sur le terrain.</p>	<p>28,786,135</p>	<p>573,161,312</p>

CAPACITES TECHNIQUES			CAPACITES FONCTIONNELLES					CAPACITES FINANCIERES (Estimation USD)	
Thematic policy expertise	International norms and standards	Policy formulation & implementation	Knowledge Management	Network partnerships	Communication and advocacy	Implementation	M & E	Core and non-core resources	To be mobilized
<p>UNSDCF Effet 1, 3 et 4</p> <p>Dispose d'expertise pertinents pour la réalisation des résultats dans le cadre de coopération sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance démocratique, paix et sécurité - Croissance économique inclusive et durable - Résilience environnementale et la prévention des risques de catastrophes - Renforcement du capital humain 	<p>Le PNUD, à travers ses Unités Managériales est doté d'expertises stratégiques pour conseiller, orienter et appliquer les normes et standards internationaux. Il bénéficie d'expertises locales, régional, et son Siège</p>	<p>Oui, à travers son Unité Programme Policy et Unité développement durable qui jouent le rôle de conseiller sur la formulation et mise en œuvre des politiques et programmes.</p> <p>Dispose d'expertise nationales et internationale dans les divers domaines de son mandat pour le développement durable</p>	<p>Oui, pour favoriser l'accélération des ODD, le PNUD veille à la complémentarité et à la synergie entre les interventions, ainsi qu'à la promotion de l'innovation, de la transition numérique et du financement du développement à travers un cadre de coordination et de gouvernance inclusif favorable à la transparence et à la redevabilité. Il contribue à la génération des évidences et partages d'informations</p>	<p>Oui, s'appuyant sur l'expérience le PNUD poursuivra les partenariats et la coopération sud-sud, partage d'expérience, l'appui des hubs sous-régionaux, sous le leadership du Gouvernement. Les partenariats avec les organisations de la société civile seront renforcés</p>	<p>Oui, Le PNUD a des résultats transformateurs soutenus par les données et les témoignages des partenaires et bénéficiaires. Convaincus du rôle des média, il en fait des partenariats stratégiques, en plus des activités communication. il dispose d'un plan de communication renforcés</p>	<p>Oui, le PNUD est un partenaire important dans le soutien à la revitalisation économique et à la consolidation de la paix. Contribue aux réponses immédiates des populations à travers une quinzaine de projets.</p>	<p>Oui, Le PNUD dispose d'une stratégie de suivi-évaluation des projets et d'un plan de suivi-évaluation consigné dans la plateforme (ERC). Dispose d'une expertise en Suivi-Evaluation au bureau et dans ses projets utilisant la plateforme</p> <p>Quantum ++</p>	<p>21,832,750</p>	<p>184,158,635</p>

CAPACITES TECHNIQUES			CAPACITES FONCTIONNELLES					CAPACITES FINANCIERES (Estimation USD)	
Thematic policy expertise	International norms and standards	Policy formulation & implementation	Knowledge Management	Network partnerships	Communication and advocacy	Programme Implementation	M & E	Core and non-core resources	To be mobilized
<p>UNSDCF Effet 1, 3, 4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination des clusters sectoriels - Coordination générale - Communication stratégique et plaidoyer - Mobilisation des ressources - Gestion de l'information - Planification humanitaire - Programmation - Cash - Redevabilité envers les populations affectées (AAP) - Coordination des conseils et un soutien à - Coordinatrice Humanitaire à l'EHP. - Solutions durables aux déplacements internes prolongés 	<p>À travers les activités de coordination civilo-militaire, OCHA assure le dialogue et l'interaction entre humanitaires et les forces de défense et de sécurité sur la base des principes internationalement reconnus de la CMCoord, des principes humanitaires et du droit international humanitaire.</p> <p>Il facilite les efforts pour établir et maintenir l'accès. OCHA développe des outils et fournit des conseils et un soutien à</p> <p>Coordinatrice Humanitaire à l'EHP.</p>	<p>Oui, dans le cadre du Plan de réponse humanitaire et en tant que lead du groupe de travail sur la programmation Cash et du groupe de travail sur le AAP, OCHA soutient la rationalisation, la contextualisation et la mise en œuvre de ces politiques dans le cadre de la réponse humanitaire au Tchad.</p>	<p>Oui, à travers les activités de gestion de l'information, y compris l'élaboration de produits d'analyses pour une meilleure identification des besoins et ainsi informer la réponse humanitaire. La cartographie de la présence physique et opérationnelle des partenaires ainsi que des cartes thématiques sont régulièrement élaborées pour assurer une réponse humanitaire cohérente et informée. Ces produits d'information sont systématiquement élaborés avec la contribution des partenaires sur le terrain afin de garantir leur pertinence. Ils sont diffusés publiquement pour atteindre un large éventail de partenaires afin d'aider dans la prise de décision et la priorisation des actions.</p>	<p>Oui, OCHA cherche à développer des partenariats à la fois avec les acteurs nationaux, incluant le gouvernement, et les acteurs internationaux tels que les donateurs étrangers et les représentations diplomatiques.</p>	<p>Oui, OCHA élabore l'HNO et du HRP annuels par le biais de consultations avec les clusters et les points focaux du gouvernement. Ces produits deviennent un outil de plaidoyer externe essentiel pour les interventions humanitaires dans le pays. Il dirige le groupe de plaidoyer humanitaire qui développe une stratégie de mobilisation des ressources et de plaidoyer pour la réponse humanitaire, y compris des messages clés et des notes d'information, et prépare des missions de plaidoyer dans le pays et à l'étranger.</p> <p>Il élabore des produits d'information rendant compte régulièrement la situation humanitaire, augmente la visibilité des crises humanitaires dans le pays. Grâce à cette com, il vise à renforcer la coordination entre les partenaires humanitaires, les autorités et les acteurs clés.</p>	<p>Oui, OCHA gère le Central Emergency Response Fund (CERF). Il s'agit notamment de coordonner l'élaboration des propositions avec les agences concernées et d'établir des rapports conformément aux lignes directrices financières. Chaque année, à travers le HPC Tools (Project module, Response Planning and Monitoring Module et FTS) OCHA coordonne la planification, la mise œuvre et le suivi des projets humanitaires des différents partenaires.</p>	<p>Oui, OCHA évalue la mise en œuvre des allocations du CERF et produit une évaluation semestrielle du HRP. Les évaluations menées par OCHA comprennent également le suivi des niveaux de financement et des gaps concernant le financement du HRP. OCHA annuellement effectue les évaluations des besoins humanitaires des personnes affectées (HNO) et les informations permettent la planification des réponses des acteurs.</p>	0	6,125,080

CAPACITES TECHNIQUES			CAPACITES FONCTIONNELLES					CAPACITES FINANCIERES (Estimation USD)	
Thematic policy expertise	International norms and standards	Policy formulation & implementation	Knowledge Management	Network partnerships	Communication and advocacy	Programme Implementation	M & E	Core and non-core resources	To be mobilized
UNSDCF Effet 1, 2, 3 et 4 - Prévention des conflits - Droits des réfugiés - Protection internationale - Droit international humanitaire - Réponse aux urgences - Plaidoyers basés sur des preuves - Mobilisation de ressources et partenariats - Renforcement de capacités. - Lutte contre l'apatridie - Egalité des sexes & Cohésion sociale - GBV/PSEA - Abris/Infrastructures	Le rôle du HCR par rapport au respect par les États de leurs obligations internationales à l'égard des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides est prévu par le droit international : - Convention de 1951 relative au statut des réfugiés - Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés - Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique - Convention de 1954 relative au statut des apatrides - Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie - Convention de l'Union Africaine de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique (Convention de Kampala)	Oui, En ce qui concerne le dialogue politique, le HCR a soutenu le Gouvernement pour la formulation de la loi d'asile qui est une politique de porte ouverte pour accueillir et protéger les personnes fuyant la violence et la persécution. En avril 2023, le Président de la Transition a signé le décret d'application de la loi d'asile de décembre 2020. Le HCR apporte également un appui technique pour l'application de la loi d'asile et son décret d'application.	Oui, Le HCR a formé du personnel qui est déjà engagé dans le renforcement des capacités du gouvernement, la société civile, les autorités locales, régionales et nationales, les autorités administratives, le secteur privé	Oui, Dans le cadre du principe de « Whole of Society », le HCR est au cœur de ce principe et au regard des avantages comparatifs, assure la coordination, la facilitation et le rôle catalytique sur la problématique de déplacements forcés	Oui. Le personnel du HCR, y compris l'équipe des relations extérieures, s'engage dans des plaidoyers basés sur des preuves auprès du Gouvernement, des partenaires et de la société civile à plusieurs niveaux.	Oui. Le HCR dispose d'une expertise et de personnel qualifiés pour la mise en œuvre des projets/programmes au Tchad.	Oui. Le HCR a mis en place un cadre de suivi et évaluation à travers des équipes multifonctionnelles et un budget a été alloué à cette activité.	170,000,000	490,000,000



CAPACITES TECHNIQUES		CAPACITES FONCTIONNELLES						CAPACITES FINANCIERES (Estimation USD)	
Thematic policy expertise	International norms and standards	Policy formulation & implementation	Knowledge Management	Network partnerships	Communication and advocacy	Programme Implementation	M &E	Core and non-core resources	To be mobilized
<p>UNSDCF Effet 4</p> <p>L'OIT dispose des capacités techniques et des spécialistes dans ces domaines, basés à Yaoundé et à Genève dans le domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emploi des jeunes - Emplois verts - Développement des compétences et employabilité ; - Lutte contre les pires formes de travail des enfants ; - Protection sociale ; - Dialogue social et administration du travail ; - Mobilisation des ressources ; - Prévention du VIH en milieu du travail - Lutte contre le harcèlement - violence en milieu du travail ; - Promotion des Normes Internationales du travail ; - Appui à la formalisation. 	<p>Oui, les Normes Internationales du Travail sont le principal moyen d'action de l'OIT depuis sa création en 1919. Il dispose des départements techniques en charge des NIT et des politiques. Il contribuera à la mise en oeuvre du cadre des coopération par le déploiement de ses spécialistes basés au bureau d'appui technique pour le travail décent à Yaoundé et ceux du siège (Genève). L'expertise technique dont dispose l'OIT permettra de promouvoir le travail décent sous toutes ses facettes au Tchad et orienter de manière stratégique le gouvernement et l'équipe pays pour résoudre les problèmes inhérents au monde du travail.</p>	<p>Oui, En tant qu'agence non-résidente, l'OIT apportera son appui à distance et à travers les missions de ses spécialistes basés à Yaoundé. Il met également en oeuvre un projet au Tchad et le staff du projet seront mis à contribution pour apporter également l'appui nécessaire</p>	<p>Oui, l'OIT à travers le projet, dispose des capacités nécessaires pour assurer le renforcement des capacités et le partage des connaissances des communautés locales.</p>	<p>Oui, l'équipe du projet bénéficie du soutien du Bureau pays basé à Kinshasa, de l'équipe d'appui au Travail décent, basée à Yaoundé et du siège.</p>	<p>NON, les capacités de communication de l'équipe est très limité et l'OIT s'appuiera sur l'équipe UNCG pour la visibilité de ses actions au Tchad</p>	<p>Oui, l'équipe du projet bénéficie du soutien du Bureau basé à Kinshasa, de l'équipe d'appui au Travail décent, basée à Yaoundé et du siège.</p>	<p>Oui, l'OIT dispose des outils de monitoring et d'un département dédié à cela</p>	<p>480,000</p>	<p>270,000</p>

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

CAPACITES TECHNIQUES				CAPACITES FONCTIONNELLES				CAPACITES FINANCIERES (Estimation USD)	
Thematic policy expertise	International norms and standards	Policy formulation & implementation	Knowledge Management	Network partnerships	Communication and advocacy	Programme Implementation	M &E	Core and non-core resources	To be mobilized
<p>UNSDF Effet 4</p> <p>ONU Femmes est l'Entité des Nations-Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la Femme. Elle a mandat de</p> <p>Coordination, un rôle normatif et un rôle opérationnel. ONU Femmes travaille sur plusieurs thèmes étant donné que le genre est transversal mais place la paix et la sécurité au centre de ses interventions.</p> <p>ONU Femmes dispose d'une grande expertise à son bureau régional situé à Dakar et au niveau du siège. Un expert Femmes paix et sécurité a été déployé au Niveau du Tchad</p>	<p>Les cadres juridiques et Politiques pour les activités d'ONU Femmes comprennent le Programme d'action de Pékin, La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)</p> <p>les instruments et résolutions applicables des Nations unies dont la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité et les suivantes</p>	<p>Oui,</p> <p>ONU Femmes a appuyé le processus d'élaboration du plan d'action national de la R1325 du Tchad et continuera à l'appuyer pour sa mise en œuvre. Un appui technique sera également fourni pour la mise en œuvre effective de la politique genre</p>	<p>ONU Femmes dispose de capacités en matière de gestion des connaissances à travers son unité basée à Dakar et la communauté des bonnes pratiques basée au niveau du siège</p>	<p>ONU Femmes dispose d'un vaste réseau d'acteurs œuvrant en matière de genre et de l'agenda femmes, paix et sécurité. Elle développe des liens de partenariat avec les institutions gouvernementales, les autres agences des Nations-Unies, la communauté des bailleurs de fonds et avec les organisations féminines de la société civile</p>	<p>ONU Femmes a une grande expérience en matière de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes tant au niveau national qu'au niveau internationale. Elle dispose d'un service de communication au niveau du bureau régional qui fait une communication sur les résultats et changements produits dans les différents pays à travers des canaux variés</p>	<p>ONU Femmes a déjà mis en œuvre 2 projets régionaux incluant le Tchad. Elle a également démarré un projet sur le renforcement du leadership des femmes pour la paix et la sécurité</p>	<p>Oui, ONU Femmes disposent d'un service de suivi-évaluation et des outils pour un suivi basé sur les résultats</p>	<p>2,000,000</p>	<p>23,000,000</p>

Quelques images récapitulatives de la cérémonie de signature du cadre de coopération UNSDCF 2024-2026





**Plan-Cadre de coopération des Nations Unies pour le
développement durable du Tchad (UNSDCF 2024 - 2026)**